

« Une chance de réussite pour tous. »

RAPPORT
SUR L'OUVERTURE SOCIALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
REMIS PAR MADAME SALIMA SAA,
PRÉSIDENTE DE L'AGENCE NATIONALE
POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES
À MONSIEUR LAURENT WAUQUIEZ,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MARS 2012

Sommaire

1. Le système d'enseignement français reste un vecteur de reproduction d'inégalités sociales

2. La politique d'égalité des chances doit permettre à chacun d'avoir une chance de réaliser son propre potentiel.

2.1 Une politique républicaine synonyme d'espoir.

2.2 L'ouverture sociale est une politique d'intérêt général qui doit mobiliser toutes les énergies indifféremment sur l'ensemble du territoire national.

3. Les politiques mises en œuvre depuis plus de dix ans ont fait leurs preuves

3.1 Le traitement des inégalités dans l'accès aux informations et aux formations de l'enseignement supérieur

3.1.1 L'orientation active du collège à l'insertion professionnelle

3.1.2 Le portail « Admission post bac » (APB)

3.1.3 Le conseil anticipé en classe de première

3.1.4 Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

3.1.5 L'ouverture sociale en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

3.1.6 Les formations technologiques et leur évolution

3.2 Le traitement des inégalités sociales au plan économique

3.2.1 Les bourses

3.2.2 Le 10ème mois de bourse

3.2.3 Les autres aides

3.3 Le traitement des inégalités dans l'accès au logement étudiant

3.3.1 La réalisation du plan Anciaux

3.3.2 L'accompagnement des étudiants

3.3.3 La colocation et le logement intergénérationnel

3.3.4 La conférence nationale du logement étudiant

3.3.5 Le passeport logement étudiant

- 3.4 Le traitement des inhibitions sociales en matière d'ambition scolaire et sécurisation des parcours
 - 3.4.1 Le plan pluriannuel pour la réussite en licence
 - 3.4.2 Les Cordées de la réussite
 - 3.4.3 Développement d'une offre d'hébergement innovante intégrant un accompagnement personnalisé au long cours
- 3.5 L'apprentissage dans l'enseignement supérieur
- 3.6 Les stages
- 3.7 Un Indicateur de performance en matière d'ouverture sociale des grandes écoles
- 3.8 La prise en compte des personnes en situation de handicap

4. Préconisations

- 4.1 Vaincre l'autocensure grâce à l'accompagnement personnalisé
 - 4.1.1 L'orientation
 - 4.1.2 L'accompagnement
 - 4.1.3 L'accès aux classes préparatoires
 - 4.1.4 Les dispositifs de solidarité et d'accompagnement
- 4.2 Ouvrir l'enseignement supérieur en adaptant sa structure
 - 4.2.1 Réformer les concours
 - 4.2.2 Valoriser les filières technologiques
 - 4.2.3 Développer l'accès à l'enseignement supérieur par le DAEU
 - 4.2.4 Développer l'alternance dans le supérieur
- 4.3 Lever les obstacles financiers et territoriaux
 - 4.3.1 Le logement
 - 4.3.2 Les aides

Vingt mesures phares

Annexes

Avant propos

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez confié une mission sur les moyens d'améliorer l'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur. J'ai souhaité rencontrer les acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, afin de réaliser un diagnostic précis et des préconisations pragmatiques.

J'ai pu échanger avec de nombreuses personnes qui présentaient une sensibilité particulière au sujet de ce rapport. Pascal Charvet, Patrice Corre, Chantal Dardelet, Patrick Gérard et Patrick Hetzel m'ont apporté leur expertise avec des éclairages particulièrement stimulants pour mes réflexions. Je voudrais remercier chaleureusement Claude Boichot pour la finesse de ses analyses et son soutien du plus grand intérêt pour mener à bien ma mission, ainsi que Yves Goepfert et Thibaut Duchêne pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée.

En tant que présidente de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité de Chances (Acsé), j'ai tout naturellement intégré à ma réflexion et à mes propositions la question de l'ouverture sociale dans les quartiers de la politique de la ville. Mais c'est bien pour l'ensemble du territoire national que j'ai établi des préconisations.

J'ai souhaité faire l'inventaire des politiques qui avaient été mises en œuvre aussi bien au plan national que spécifiquement dans ces quartiers, de celles qui fonctionnent comme de celles qui ne donnent pas les résultats escomptés.

C'est en prenant en compte dans leur diversité les problématiques des territoires ruraux, des ensembles situés à la périphérie des centres ville, et également des autres territoires que l'on peut construire et surtout mettre en œuvre une politique d'équité sociale à la hauteur des défis que nous devons relever. Pour être très concrète, la politique de la ville n'est pas l'étalon de ma réflexion, sans que je veuille toutefois nier que nombre d'expérimentations

réussies auxquelles il est fait référence dans ce rapport ont été initiées sur ces territoires qui concentrent les difficultés mais dont a contrario on ne veut pas toujours voir les potentialités.

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, je viens du secteur privé. Mon parcours explique que les préconisations que je fais dans ce rapport ont une visée très pragmatique. Elles s'appuient le plus souvent sur des initiatives existantes que je propose, soit d'étendre voire de généraliser pour qu'elles produisent tous leurs effets, soit de conforter voire de réorienter quand les effets produits ne sont pas ceux escomptés.

Si le hasard fait quelquefois bien les choses quand sur son parcours, on rencontre un ou des Maîtres il n'est toutefois pas nécessairement juste. C'est pourquoi nous ne pouvons ni ne devons attendre que le hasard agisse à notre place. Il revient, j'en suis intimement convaincue, à l'Ecole de la République et à ses acteurs, de se mobiliser sans plus attendre et de prendre toute leur part dans le rétablissement d'une « égalité réelle » - cette dimension incontournable de la Justice et de l'Equité - sur l'ensemble du territoire national afin de ne laisser aucun territoire, aucun établissement et surtout aucun jeune à l'écart des politiques publiques qui sont menées à ce titre.

Proposer des pistes d'action pour donner à tous une chance de réussite, telle est l'ambition de ce rapport.

Salima Saa
Présidente de l'Acisé

1. Le système d'enseignement français reste un vecteur de reproduction d'inégalités sociales

Pierre angulaire de notre démocratie, l'École est depuis plusieurs décennies dans l'incapacité de réaliser pleinement l'idéal républicain¹ d'un droit à l'éducation garanti à chacun avec les mêmes chances de s'élever, par son propre mérite, dans l'échelle sociale, quels que soient son origine sociale, son appartenance ethnique ou religieuse ou encore son lieu de naissance.

La France reste en effet un des pays où les destins scolaires sont le plus fortement corrélés aux origines sociales et au statut culturel des familles². Tout se passe comme si le système éducatif français fonctionnait comme une « colonne à distiller » avec des mécanismes d'élimination plus ou moins implicites qui sont à l'œuvre très en amont de l'entrée dans le supérieur, dès l'école primaire. Ainsi, alors qu'à l'entrée en 6^{ème}, 45% des élèves sont des enfants d'ouvriers ou d'employés, ils ne sont plus que 36% parmi les bacheliers, 20% parmi les bacheliers généraux avec mention et seulement 13 % à entrer en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Dans le même temps, les enfants de cadres, des professions libérales et d'enseignants qui ne représentent que 19% des effectifs à l'entrée en 6^{ème}, représentent 26% des bacheliers, 46% des bacheliers généraux avec mention et 54% des entrées en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). On a approximativement la même distribution au niveau Master, que le diplôme soit préparé à l'université ou dans une grande école.

Une autre particularité réside dans les inégalités inhérentes au système éducatif français. La France est, au sein de l'OCDE, le pays où l'écart de résultats entre les élèves de statuts favorisé et défavorisé est le plus important – de l'ordre du double de celui du Japon, du Canada, ou de la Finlande.³

La reproduction d'inégalités sociales à l'école est devenue, au fil du temps, un fait social qui combine une multitude de facteurs. Certains sont liés directement au fonctionnement

¹ Cf. Article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, ainsi que le Préambule de la Constitution de la Vème République.

² Rapport de la Cour des Comptes, « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves », mai 2010

³ Enquête Pisa 2009, OCDE.

même du système éducatif, d'autres sont d'ordre personnel et liés au degré de proximité de l'environnement familial du jeune avec la culture scolaire. D'autres encore sont liés à la complexité et l'opacité des offres de formation qui requièrent la maîtrise de codes de plus en plus sophistiqués. On ne compte pas le nombre d'études et de rapports relatifs à l'égalité des chances et à la diversité sociale dans l'enseignement supérieur qui mettent en évidence la faible représentation des catégories sociales défavorisées dans les cursus d'études supérieures notamment quand ces dernières sont longues et sélectives.

Statistiques à l'appui, Marie Duru-Bellat⁴ parle de tri social et sexué qui s'opère dès l'école maternelle, avec une période d'accélération au début du collège et la poursuite du processus aux différents paliers d'orientation y compris dans l'enseignement supérieur. Séverine Landier et Nadia Nakhili⁵ confirment cette analyse, chaque palier d'orientation produisant des inégalités qui se cumulent. Pour François Dubet⁶ : « ces inégalités sont prises dans un processus de croissance géométrique. Les petites différences de départ s'accroissent tout au long du parcours, même quand l'école est parfaitement neutre, objective, et qu'elle ne mesure que le seul mérite. »

Dans un rapport de 2007 sur la diversité sociale et l'égalité des chances dans la composition des CPGE, la mission d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat⁷ s'est inquiétée de la très grande homogénéité sociale des étudiants constatée dans ces classes. Ainsi, alors que le taux d'accès d'une classe d'âge à l'enseignement supérieur était en 2007 de 55%, seulement 13% des étudiants de CPGE étaient issus d'un milieu défavorisé.⁸ La commission a jugé la situation préoccupante car elle traduit une panne de l'ascenseur social préjudiciable « à la fois pour les jeunes issus des milieux non initiés et pour les entreprises

⁴ Marie Duru-Bellat (IREDU – Université de Bourgogne) : « Les effets redistributifs de l'éducation : les enseignements d'une approche monétaire statistique » – Communication au séminaire organisé le 15 novembre 2002 à Paris par le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC), le Direction de la Programmation et du développement (DPD), le Ministère de l'Education nationale (MEN) et l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE).

⁵ Séverine Landier (Observatoire régional des métiers en PACA) et Nadia Nakhili (Université de Grenoble 1) « Comment l'Orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France » in Revue Française de Sciences Sociales, n°109, La Documentation Française, janvier-mars 2010.

⁶ François Dubet : « Les places et les chances. Repenser la justice sociale », La République des idées / Seuil, 2010, p19.

⁷ Rapport de la mission d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat n° 441 (2006-2007) présenté par M. Yannick Bodin (Rapporteur).

⁸ Si le taux d'accès à l'enseignement supérieur a considérablement progressé entre les années 1970, où un enfant d'ouvrier avait 28 fois moins de chances d'accéder à l'enseignement supérieur qu'un enfant de cadre supérieur et aujourd'hui, où il a 7 fois moins de chance qu'un enfant de cadre supérieur d'accéder à l'enseignement supérieur, la probabilité, pour un enfant de cadre supérieur ou d'enseignant d'entrer dans une grande école est encore de 20 points supérieure à celle d'un enfant d'ouvrier, et de 15 points supérieure à celle d'un jeune issu de milieu intermédiaire.

qui ne trouvent plus au sein du vivier des jeunes diplômés la diversité des talents et des personnalités qu'elles souhaitent recruter.»⁹ Le rapport souligne par ailleurs la puissance du phénomène d'autocensure dont font preuve aussi bien les jeunes issus d'un milieu modeste ou défavorisé que leur famille, avec une composante territoriale affectant particulièrement les zones d'habitat rural.

Les études récurrentes réalisées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) confirment cette tendance lourde. Si juste après le bac, 88% des bacheliers poursuivent leurs études avec 35% en université, 32% en section de technicien supérieur (STS) ou institut universitaire de technologie (IUT) et 8% en CPGE, ces chiffres masquent la très grande hétérogénéité des taux de poursuite d'études et des filières suivies dans le supérieur selon le type de baccalauréat et donc l'origine sociale puisque les CSP défavorisées sont surreprésentées dans les filières professionnelles et technologiques¹⁰. Ainsi, à la rentrée 2008, 99,7% des bacheliers généraux poursuivaient des études supérieures contre 75,5% des bacheliers technologiques et seulement 23,4% des bacheliers professionnels¹¹.

D'autres facteurs viennent se conjuguer avec ceux directement liés à l'origine sociale. Jean-Paul Caille et Sylvie Lemaire¹² observent par exemple, qu'à niveau scolaire comparable, les bacheliers « de première génération » intègrent moins souvent une CPGE et poursuivent moins fréquemment leurs études au terme des trois premières années d'enseignement supérieur que les bacheliers « de père en fils » qui à 90 % s'inscrivent dans l'enseignement supérieur, 75% y étant encore scolarisés quatre ans plus tard contre seulement 50% des bacheliers de « première génération ». Analysant le modèle d'excellence scolaire breton (la breiz touch éducative), Bernard Pouliquen¹³ relève de son côté que si l'académie de Rennes a l'un des meilleurs taux de réussite au baccalauréat général, soit 91,3% en 2010, et a l'un des plus faibles taux de sorties sans qualification (2,6% contre 5,8% pour la France) celui des

⁹ Ibid.

¹⁰ Selon Françoise Oeuvarard (DEPP-INRP, février 2010), les titulaires d'un bac général sont à 79,1% des enfants de cadres, à 53,7% des enfants d'employés et à 39,9% des enfants d'ouvriers. Alors que les titulaires d'un bac technologique sont à 15,6% des enfants de cadres, à 32,2% des enfants d'employés et à 34,7%, des enfants d'ouvriers quand les titulaires d'un bac professionnels sont à 13% des enfants de cadres, à 13,7% des enfants d'employés et à 25,1% des enfants d'ouvriers.

¹¹ Repères et statistiques, DEPP 2009

¹² Jean-Paul Caille (MEN-DEPP) et Sylvie Lemaire (MESR-SIES) : « Les bacheliers de première génération : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions », Portrait social de la France, 2009.

¹³ Bernard Pouliquen. Construire l'excellence scolaire. L'exemple de la Bretagne, CRDP, Septembre 2010

poursuites d'études longues reste plus faible que la moyenne nationale. Bernard Pouliquen articule cette singularité bretonne qui traduit une sorte d'inhibition de l'ambition scolaire après le baccalauréat, à l'histoire et la géographie d'une région à forte identité rurale qui comporte de nombreux territoires enclavés et éloignés des formations les plus ambitieuses et sélectives. Enfin, pour Eric Maurin et Dominique Goux,¹⁴ la démocratisation du collège et du lycée avec l'augmentation du nombre de bacheliers qu'elle a entraînée, aurait déporté le curseur des inégalités scolaires du secondaire vers l'enseignement supérieur où la sélection dans l'accès aux filières d'excellence s'opèrerait principalement en fonction du type de baccalauréat d'origine.¹⁵

Face à cette réalité qui procède d'une injustice inacceptable en démocratie et prive la nation de nombreux talents, le MEN et le MESR ont initié plusieurs réformes importantes, notamment l'orientation active au collège, au lycée et dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, le plan pour la réussite en licence (2007), le portail admission post-bac (2008), les Cordées de la réussite (2008), les internats d'excellence (2009), les résidences pour la réussite (2010), la réforme des BTS (2011), la densification du réseau des CPGE et la création de classes préparatoires technologiques, etc. La situation exposée nous oblige à aller plus loin.

¹⁴ Eric Maurin, Dominique Goux, Les Nouvelles Classes Moyennes, Editions du Seuil, janvier 2012.

¹⁵ Le nombre d'étudiants abandonnant leurs études au cours de la première année d'inscription à l'université est en constante augmentation. Les bacheliers professionnels dont le nombre d'inscrits à l'université est en croissance exponentielle depuis 2 ou 3 ans y sont les plus représentés.

2. La politique d'égalité des chances doit permettre à chacun d'avoir une chance de réaliser son propre potentiel.

Une politique républicaine synonyme d'espoir.

L'égalité des droits et l'égalité des chances sont deux valeurs qui fondent la République et ses institutions, inscrites dans la Constitution¹⁶ et le Code de l'Éducation.¹⁷ Déjà, la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 promouvait la reconnaissance de l'égalité en droits des êtres humains, et conduisait à proscrire une quelconque forme de discrimination à mérites et talents comparables dans l'accès à toutes les dignités, places et emplois publics. La méritocratie, une société gouvernée par les plus méritants, était institutionnalisée comme principe républicain, mettant l'effort comme fait générateur de toute ascension sociale.

La démocratisation scolaire est une exigence d'équité citoyenne qui engage en même temps le devenir de notre société contemporaine : l'École est bien le creuset de la Nation. A ce titre, elle doit garantir que chaque élève puisse profiter équitablement des voies de formation de qualité qui balisent l'ascension vers une forme d'excellence ou vers un domaine d'excellence. Si le moteur de la réussite reste l'élève ou l'étudiant lui-même, il appartient à la puissance publique de faire en sorte que dans la montée vers toute forme d'excellence, chacun soit placé dans des conditions équitables. L'égalité républicaine, c'est l'égalité devant la loi, l'égalité des droits et des devoirs, l'égalité de dignité des personnes. « C'est en rétablissant l'égalité des chances que la République fera circuler ses élites. C'est en rétablissant l'égalité réelle qu'elle fera droit à la diversité. Ne comptons pas sur le hasard pour agir à notre place !¹⁸ ».

Parmi les valeurs dont les Français estiment qu'il faudrait faire la promotion, 35% citent l'égalité des chances, 27% la liberté d'entreprendre, 24% la couverture des risques et la solidarité et 14% la compétitivité économique. Ainsi le besoin de justice se cristallise moins

¹⁶ Cf. Articles 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, (en annexe) ainsi que préambule de la Constitution de la Vème République qui déclare que "la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture", réaffirmant ainsi les principes d'égalité des chances, de droit à la formation et l'obligation faite à l'État d'organiser un enseignement public selon les principes de gratuité et de laïcité (voir annexes).

¹⁷ Article L111-1 du Code de l'Éducation modifié par la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 2 JORF 24 avril 2005 (voir annexes).

¹⁸ Claude Boichot, Intervention à l'École Supérieure de l'Éducation Nationale (ESEN) le 5 mai 2010.

sur la répartition des ressources que sur l'objectif d'une distribution équitable des capacités à réussir sa vie sociale et professionnelle. L'exigence d'égalité des chances s'inscrit bien au plus profond de la dynamique de nos sociétés démocratiques.

Cette exigence doit être renouvelée aujourd'hui. Les données présentées plus haut montrent combien l'effort peut être insuffisant lorsqu'un élève, selon son environnement, souhaite exprimer son potentiel. Cette réflexion intervient au moment où les indicateurs d'ouverture sociale montrent des évolutions significatives sur les vingt dernières années, dans un cadre renouvelé par la massification de l'éducation à partir des années 60.

La massification de l'éducation en France a permis de passer de 10% de bacheliers d'une classe d'âge en 1960 à 65% de bacheliers en 2011. Cette démocratisation de l'enseignement scolaire, s'est accompagnée, selon Pierre Merle,¹⁹ d'une différenciation très marquée entre : les filières professionnelles, au recrutement social le plus populaire, qui se sont en quelque sorte «prolétarisées», et les filières générales, au recrutement plus classique, qui se sont «embourgeoisées». De façon mécanique, l'accès plus fréquent à l'enseignement supérieur est allé de pair avec la différenciation sociale des classes préparatoires aux grandes écoles d'un côté, des filières universitaires de l'autre. La massification de l'enseignement scolaire et supérieur, dans les modalités où elle a été réalisée, aurait donc eu comme effet pervers, un creusement des écarts.

A contrario, des politiques ciblées visant à rétablir l'équilibre ont été menées depuis dix ans. Les effets en sont déjà très perceptibles au vu du succès du portail Admission Post Bac et de l'accroissement significatif du nombre de boursiers dans les filières d'excellence, au vu également du succès des internats d'excellence et des résidences pour la réussite qui ont connu un développement très rapide, au vu encore de l'implication d'un très grand nombre de partenaires dans les Cordées de la réussite. Ces dispositifs, s'ils ont permis de très belles réussites souffraient d'être calibrés sur une expérimentation qui par principe ne pouvait toucher qu'un nombre limité d'élèves et d'établissements.²⁰ Et leur généralisation qui n'a

¹⁹ A noter toutefois que l'horizon de la politique des Cordées de la réussite a été indiqué dès sa mise en place le 18 novembre 2008, à savoir la maillage généralisé du territoire académique sous la forme d'une mise en réseau de solidarité d'établissements de tous niveaux, de toute sociologie, de toute notoriété, de tous territoires.

²⁰ Pierre Merle, La démocratisation de l'enseignement, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2002, 122 p.

pas encore trouvé l'assise suffisante rencontre encore quelques difficultés. Entre «massification» qui tend à standardiser et uniformiser l'action publique et «politique d'égalité des chances» qui prend en compte les caractéristiques individuelles, nous sommes maintenant à la convergence de ces deux mouvements pour adopter une voie d'ouverture sociale nouvelle qui sans renoncer au droit constitutionnel à l'éducation garanti à tous, organise les conditions d'exercice de ce droit de manière à donner à chacun les mêmes chances de réussite scolaire.

Or, pour donner toute sa mesure, une véritable politique d'ouverture sociale doit avoir un spectre encore plus large pour ne laisser aucun territoire, aucun établissement et surtout aucun jeune à l'écart. Ainsi, c'est l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation, de la formation et économique qui sont invités à s'impliquer dans une entreprise citoyenne qui vise à garantir à chacun des enfants de la République qu'il pourra aller jusqu'au bout de ses possibilités, quel que soit son origine sociale ou territoriale. Car lorsqu'elle ne s'accompagne pas de mesures concrètes pour aider ceux qui cumulent les difficultés au départ, l'égalité des chances n'est plus qu'un alibi permettant de justifier les inégalités sociales à l'arrivée en faisant peser sur l'individu seul la responsabilité de son sort.

Notre responsabilité est de redonner espoir à tous ceux qui considèrent que leurs efforts ne sont pas récompensés. Nous devons donner la possibilité à chacun d'atteindre sa propre excellence. Car « l'égalité des chances, c'est le droit de réussir autant qu'on le peut et qu'on le mérite. » écrit le philosophe André Comte-Sponville.²¹

L'ouverture sociale est une politique d'intérêt général qui doit mobiliser toutes les énergies indifféremment sur l'ensemble du territoire national.

La forme la plus aboutie de l'égalité des chances consisterait à faire en sorte que chacun obtienne de quoi entreprendre ses études avec des chances raisonnables de réussite. Ménager ces chances raisonnables de réussite ce n'est pas promettre l'égalité des résultats parce que la réussite dépend des talents et des efforts des uns et des autres. L'objectif de

²¹ In, Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui, SCÉRÉN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, Delagrave, 2004.

l'ouverture sociale est double : nourrir la Nation des talents des territoires périphériques et cloisonnés, territoires ruraux comme territoires urbains, et préparer notre jeunesse aux défis d'un monde multipolaire et concurrentiel.

L'ouverture sociale est évidemment une exigence de justice sociale. Dans son ouvrage A Theory of justice de 1971, le philosophe John Rawls écrivait qu'une société est juste si elle respecte trois principes qui sont la garantie des libertés de base pour tous, une égalité « équitable » des chances, et le maintien des seules inégalités qui profitent aux plus défavorisés. C'est un principe républicain, c'est une nécessité de cohésion nationale. Chacun doit avoir une chance de réussir.

Mais l'ouverture sociale est aussi une exigence purement économique. D'une part, c'est un accélérateur de performances. Au sein de l'OCDE, les pays dont les politiques éducatives sont les plus efficaces sont le plus souvent ceux où l'écart de résultats entre les élèves de statut favorisé et de statut défavorisé est le plus faible. L'objectif de l'ouverture sociale vers l'enseignement supérieur est alors de créer des politiques d'accompagnement de tous les élèves qui permettent de rehausser le niveau des moins favorisés. Cette dynamique resserre les écarts entre élèves de statut favorisé et défavorisé, et ainsi améliore l'ensemble du système.

Cette double exigence justifie l'implication de tous, publics concernés comme acteurs de l'éducation. Le système mis en œuvre doit être global : il faut passer à l'étape supérieure, et structurer l'ensemble des filières pour sortir de la logique discrétionnaire.

Cette logique discrétionnaire a bénéficié aux publics de la politique de la Ville. Plus de 4,4 millions de personnes vivent dans ces quartiers ; les moins de 25 ans représentent 39,9 % de la population dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) contre 25% en moyenne nationale, et bénéficient des politiques d'éducation financées par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSé). Les actions éducatives représentent le premier poste du budget d'intervention de l'ACSé, soit 127M€ en 2011 sur 379M€ : elles financent partiellement ou entièrement des dispositifs d'ouverture sociale comme les Cordées de la

réussite, le projet éducatif des internats d'excellence, les classes préparatoires aux concours administratifs intégrées, etc. Tous ces dispositifs ont fait leurs preuves. Passer à l'étape supérieure implique une généralisation des publics ciblés à l'échelle du pays.

Pourquoi faudrait-il agir sur l'ensemble des territoires périphériques, à savoir territoires ruraux et territoires de la politique de la ville ? Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et du Conseil général de l'Agriculture paru en 2009 montre que les territoires les plus pauvres en France sont les territoires ruraux. Est considéré comme pauvre tout ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, à savoir 60% de la médiane des niveaux de vie. Les taux de pauvreté record concernent ainsi les départements du Cantal (21,6%), de la Corse et de l'Aude (21,4%), de la Creuse (19,6%) de l'Ardèche (18,3%) et dans sa partie rurale, l'Hérault (19,6%). Pour mémoire, dans le département urbain de la Seine-Saint-Denis, le taux de pauvreté est de 18%. Pour le géographe Christophe Guilluy²², contrairement aux espaces urbains défavorisés, le maillage social et associatif est plus lâche et les populations souffrent d'une asymétrie d'information, illustrées notamment par la « sous-consommation » de revenus sociaux observés par les caisses gestionnaires de prestations. Le parallèle est simple à opérer : le plafond de verre à briser est le même.

La mission d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat²³ relève que ce phénomène d'autocensure est à la fois d'ordre socioculturel et psychologique, renvoyant en cela aux défaillances du système d'information et d'orientation de l'Education nationale. Il est conjugué à des handicaps financiers (logement, frais d'inscription, aux concours, coût des études, compatibilité avec un travail salarié...). La mission relève enfin que les inégalités territoriales ne concernent pas seulement les territoires de la politique de la ville mais également les territoires ruraux.

Les dispositifs d'ouverture sociale s'articulent autour de deux logiques : la redéfinition du mérite démocratique et le maintien de l'égalité devant les concours d'entrée aux grandes écoles. Il faut adapter les objectifs aux enjeux actuels. L'exemple du fils d'ouvrier qui réussit

²² Christophe Guilluy, « Fractures françaises », François Bourin Editeur, 2010.

²³ Rapport de la mission d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat n° 441 (2006-2007) présenté par M. Yannick Bodin (rapporteur).

une grande école de la République ne suffit plus. Outre qu'elle n'est pas à la mesure des enjeux actuels, la diffusion de cette image d'Épinal au sein des établissements scolaires promeut paradoxalement les grandes écoles comme acteurs de la lutte contre les inégalités scolaires, et autour de la notion de « diversité », contre tous les types de discrimination. Alors que, s'interroge Agnès Van Zanten,²⁴ le comportement de ces dernières est peut-être simplement guidé par la conscience d'une responsabilité des « élites » envers la société.

Or la mobilité sociale se mesure en gradient, à savoir pour un individu la comparaison entre sa situation de sortie et sa situation initiale. De ce point de vue, les grandes écoles ne constituent pas la panacée, et si leur effort peut être considéré comme exemplaire, c'est désormais l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur qui doit s'engager résolument sur cette voie. Il n'y a pas d'autre alternative pour réaliser l'idéal républicain d'une égalité réelle et proposer à tous les mêmes chances de réussite.²⁵

24 Agnès Van Zanten, « L'ouverture sociale des grandes écoles : diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation ? », in *Sociétés Contemporaines*, n°78, 2010.

²⁵ Dans son ouvrage « Les places et les chances », François Dubet, professeur de sociologie à l'université de Bordeaux et directeur d'études à l'EHESS, reprend cette problématique de l'égalité réelle et propose une approche originale qui met en tension égalité des chances et égalité des places, lesquelles selon lui renvoient à deux conceptions de la justice sociale en France : la première passant par l'égalité des places, la seconde par l'égalité des chances. L'égalité des places vise à réduire les inégalités de revenus, de conditions de vie entre les cadres et les ouvriers. L'égalité des chances maintient, elle, intacte le cadre social mais tente de donner des chances de mobilité aux plus méritants des classes défavorisées. Selon François Dubet, seule l'égalité de places permettrait de réaliser l'égalité réelle.

3. Les politiques mises en œuvre depuis plus de dix ans ont fait leurs preuves

3.1 Le traitement des inégalités dans l'accès aux informations et aux formations de l'enseignement supérieur

Pour Pascal Charvet, directeur de l'ONISEP,²⁶ une nouvelle culture de l'orientation pensée à partir de la nécessité de parvenir à l'égalité des chances est déterminante pour développer la capacité individuelle à construire son avenir, à donner un sens à ses apprentissages. Elle est un outil pour progresser tout au long de la vie et non pas un donné à acquérir une fois pour toutes. Le nouveau paysage de notre modernité, pluriel et éclaté, demande que soit élaborée et pratiquée à l'école une conception plus dynamique de la culture de l'orientation. Une culture qui ne soit pas une somme figée de données qui ne se confonde pas non plus avec un patrimoine, hérité, de codes, mais qui permette à tout adolescent de saisir son fil d'Ariane dans le labyrinthe des systèmes modernes. A l'époque de la massification de l'enseignement, il est essentiel d'aider les adolescents les plus démunis à déchiffrer l'opacité des signes contemporains. C'est cette nouvelle culture de l'orientation qui leur donnera davantage accès à une liberté concrète et à une plus grande égalité des chances autrement dit, à une égalité réelle, si brillamment définie par Jules Ferry dans sa conférence populaire du 10 avril 1870.²⁷

1.1.1 L'orientation active du collègue à l'insertion professionnelle

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est engagé depuis plusieurs années à construire et à développer une politique d'orientation pour améliorer la réussite des étudiants et une meilleure insertion professionnelle. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a créé l'obligation avant toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, d'une préinscription au cours de laquelle l'étudiant émet un ou plusieurs vœux, combinée à un dispositif d'information et d'orientation appelé « orientation active ». La circulaire du 26 janvier 2009 qui a généralisé

²⁶ Cf. le texte de Pascal Charvet en annexe.

²⁷ « De l'égalité de l'éducation. » Conférence populaire du 10 avril 1870 organisée salle Molière à Paris, au profit de la Société pour l'instruction élémentaire. « *L'inégalité d'éducation est en effet, au point de vue social, un des résultats les plus criants et les plus fâcheux du hasard de la naissance. Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie jamais d'avoir l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même de l'essence de la démocratie.* »

l'orientation active à l'ensemble des universités, précise que l'orientation active est une démarche globale structurée en quatre séquences : l'information, la préinscription, le conseil et l'admission. Une cinquième séquence peut éventuellement y être ajoutée, la réorientation. Cette démarche, élément essentiel du plan pour la réussite en licence, ne constitue toutefois pas une procédure de sélection à l'entrée à l'université. L'élève reste libre de son choix final et celui-ci se fait à la lumière d'une analyse objective, éclairée et réellement accompagnée. Le décret du 4 mai 2011 relatifs aux conditions de mise en œuvre du service public de l'orientation tout au long de la vie a créé le label national « Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les formations et les métiers ». Les services universitaires d'information et d'orientation sont particulièrement concernés par cette mise en réseau des acteurs de l'orientation. Un portail unique www.monorientationenligne.fr ainsi qu'un site Internet avec une plateforme téléphonique d'information et d'aide à l'orientation sont expérimentés depuis fin 2011 dans trois régions (Rhône Alpes, Bretagne, Ile de France). En 2010, plus de 200 000 lycéens de terminale ont bénéficié d'un conseil d'orientation, soit près de 42% du public visé, toutes les universités étant entrées dans une logique de présentation de leur offre de formation sous des formes différentes (salons, forum, interventions dans les lycées, espace dédié sur leur site internet, portes ouvertes, possibilité pour les lycéens d'assister à des cours à l'université...).

3.1.2 Le portail « Admission post bac » (APB) ²⁸

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités prévoit que toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur est subordonnée à une préinscription. Cette dernière s'effectue dans le cadre du « dossier unique » à travers le portail Admission Post-Bac (www.admission-postbac.fr) qui permet une démarche unique et simple pour formuler des vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent intégrer une première

²⁸ Données APB 2011

- 15 millions de connexions, tous types confondus (préinscription, inscription, demande de conseil, information, validation des choix, etc.).
- 1 million de connexions des établissements. Plus de 324 000 conseils d'orientation formulés aux élèves depuis mars 2011 par les universités (soit + 17% par rapport à 2010).

- 679 265 candidats ont fait au moins un vœu en procédure normale et 526 884 d'entre eux (soit 78%) ont reçu une proposition d'affectation en procédure normale correspondant à l'un de leurs vœux. 77% des candidats (soit 405 735) ont reçu une proposition d'admission en procédure normale et l'ont acceptée.

Augmentation de 34% des préinscriptions de bacheliers professionnels (99 619 en 2011 contre 65 712 en 2010) qui s'orientent principalement vers des STS.

- Les bacheliers généraux semblent reporter leur choix vers les BTS, les IUT, les CPGE et les formations d'ingénieurs.

- 991 formations en apprentissage ont été référencées sur le site APB et ont généré 3 616 propositions acceptées par 2 895 candidats.

année d'études supérieures, élèves de terminale et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Il regroupe l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur (10 125 formations en 2011 dont 991 en apprentissage) et facilite l'accès à une information validée par les établissements d'accueil, ce qui permet à l'élève d'émettre des vœux avec une information beaucoup plus complète qu'auparavant et de suivre son dossier de candidature. En outre le portail permet aux lycéens d'ordonner leurs vœux, d'en optimiser le traitement et de donner aux établissements d'accueil une information à jour sur les places vacantes. Il permet enfin un traitement statistique des informations saisies particulièrement utiles au suivi des demandes d'admission par les établissements mais aussi à l'analyse des vœux et de leur réalisation, par les services académiques et le ministère. Généralisé à l'ensemble des académies en 2009, le portail Admission Post-Bac (APB) a permis en 2011 à 750 350 élèves de terminales ou titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, de constituer un dossier en vue d'une préinscription dans une des 10 125 formations d'enseignement supérieur référencées dans l'application. Parmi ceux-ci, 679 265 candidats ont formulé au moins un vœu.

3.1.3 Le conseil anticipé en classe de première

Après une expérimentation de deux ans dans cinq académies (Nantes, Nancy-Metz, Lille, Montpellier, Aix-Marseille), le conseil d'orientation anticipé a été généralisé en classe de première dans toutes les académies, à partir de la rentrée 2011. Ce conseil anticipé s'inscrit dans la continuité des dispositifs issus de la réforme du lycée comme le parcours de découverte des métiers et des formations et les deux heures d'accompagnement personnalisé en classe de première qui permettent aux équipes éducatives d'accompagner le lycéen dans l'élaboration de son projet personnel et professionnel. L'ensemble des élèves de 1ère (générale, technologique et professionnelle) des établissements publics et privés sont concernés. Tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit pouvoir recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation (BTS, CPGE, licence et DUT) ainsi qu'un conseil personnalisé relatif aux filières qu'il aurait l'intention de choisir et les exigences spécifiques que celles-ci revêtent.

3.1.4 Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) s'adresse principalement à des personnes qui ont interrompu précocement leurs études secondaires et exercé le plus souvent une activité professionnelle, souhaitant entreprendre des études supérieures dans une perspective de promotion sociale ou professionnelle. La « Dynamique Espoir Banlieues » lancée le 8 février 2008 a inscrit la montée en puissance du DAEU dans ses priorités avec l'objectif d'un accroissement de 25% du nombre d'inscrits à la préparation au diplôme et d'une augmentation du nombre de diplômés notamment parmi les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville. Pour atteindre cet objectif, trois grandes pistes de développement ont été retenues : la création d'une troisième filière « économie/gestion » en complément des filières existantes (option A littéraire et option B scientifique) et/ou constitution d'un tronc commun avec un large panel d'options ; le développement des formations au DAEU dans sept académies ayant les plus faibles taux de réussite au baccalauréat (Amiens, Créteil, Guadeloupe, Guyane, Lille, Martinique, Rouen), soit 11 universités préparant au diplôme ; le développement des formations à distance et en ligne, en partenariat avec le CNED.

Toutefois, les objectifs visés dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieues n'ont pas été complètement atteints avec même une baisse des candidatures en 2010-2011.²⁹ Le développement des formations à distance en partenariat avec le CNED n'a pas connu l'essor escompté. Sur les onze universités bénéficiaires de la mesure, six sont aujourd'hui partenaires du CNED pour la préparation au DAEU option A (Antilles-Guyane, Le Havre, Paris 12, Paris 13 et Picardie Jules Verne, Rouen) et quatre pour la préparation au DAEU option B (Antilles-Guyane, Le Havre, Picardie Jules Verne, Rouen). Parallèlement, trois universités (Antilles-Guyane, Le Havre et Paris 13) sont parties prenantes du campus numérique PEGASUS, plate-forme d'apprentissage en ligne consacrée au DAEU. En matière d'information par contre, un réel effort a été fait. Les onze universités concernées ont une page internet dédiée avec une plaquette téléchargeable en ligne. A Lille, les universités se sont associées au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais pour mettre en ligne une information détaillée. Enfin, les options proposées se sont enrichies de nouveaux modules (sciences économiques et sociales et introduction au droit ou à la gestion) pour s'adapter à des profils et des projets de poursuite d'études plus diversifiés.

²⁹ Les effectifs du DAEU sont passés de 10942 en 2007-08 à 11096 en 2008-09, 12202 en 2009-10 et 11364 en 2010-11.

3.1.5 L'ouverture sociale en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

3.1.5.1 Quelques repères

A la rentrée 2010, on comptait 2195 divisions de CPGE en France avec 1911 CPGE publiques et 284 CPGE privées (dont 213 CPGE technologiques) réparties dans 438 établissements. Elles accueillent près de 40 000 étudiants par an, soit près de 80 000 sur les deux années que comporte le cursus en CPGE.³⁰ A la rentrée 2010 une vingtaine de départements n'avaient pas de CPGE..³¹ Parmi les 80 000 élèves de terminale candidats chaque année à une CPGE par la procédure APB, 74 000 sont issus de la voie générale (soit 25% de l'effectif de lycéens en terminale générale avec de très grandes disparités selon les établissements) et 6000 sont issus de la voie technologique (soit 5% de l'effectif de lycéens en terminale technologique). 47 500 d'entre eux sont appelés au moins une fois en CPGE dans le cadre de la procédure APB et 40 500 répondent positivement, dont 38 000 issus de la voie générale et 2500 de la voie technologique.³²

3.1.5.2 Une image déformée

Des idées fausses et des préjugés qui découragent les moins bien informés, persistent au sujet des CPGE accusées d'être un univers particulièrement difficile, en même temps que leur accès, en raison de modalités de concours jugées discriminatoires par certains, serait exclusivement réservé à une élite sociale. Elles font périodiquement l'actualité des médias et pénalisent toujours les élèves les plus fragiles socialement qui pourraient s'ils ne s'autocensuraient pas, trouver en CPGE un cadre de formation optimal (gratuit, sécurisé et porteur de réussite) à même de leur permettre de réaliser un parcours ambitieux.

Les stratégies des « initiés » pour que leur progéniture accède aux « ascenseurs sociaux » réputés et considérés comme étant les plus prestigieux sont nombreuses. L'énergie et les sommes qu'ils dépensent pour cet objectif, les rendent parfois amères quand le parcours en

³⁰ On compte 2400 étrangers et un pourcentage de « redoublants croissant en première année et de 10 à 25% de redoublants selon les voies en seconde année.

³¹ Alpes de Haute-Provence, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, la Creuse, Gers, Indre, Jura, Haute-Loire, Lot, Lot et Garonne, Lozère, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Orne, Haute-Saône, Tarn et Garonne.

³² Il s'agit de moyennes arrondies.

CPGE devient difficile alors qu'elles imaginaient qu'il suffisait d'entrer dans l'ascenseur tant convoité pour atteindre le sommet.

Fort heureusement, l'ascension proposée en CPGE repose davantage sur les compétences, l'engagement personnel, l'effort et le mérite que sur les capacités stratégiques mises en œuvre par les familles pour que leur enfant intègre un dispositif privilégié qui mènerait mécaniquement au sommet d'une prétendue hiérarchie sociale. On peut regretter alors qu'en raison de représentations et de stratégies individuelles élitistes condamnables, en raison également de la publicité négative faite cycliquement aux CPGE et au sujet de laquelle on peut se demander quels intérêts elle sert, les places laissées chaque année vacantes se comptent par milliers alors qu'elles seraient une chance pour nombre d'élèves d'un milieu socialement modeste. Cela en raison de la gratuité des études bien évidemment mais surtout parce que cette formation qui comporte de nombreux atouts³³ mène en deux années (60 semaines en fait) à un niveau voisin de celui de la transition L3-M1 avec une réussite assurée par la possibilité d'intégrer au moins une Ecole et sécurisée par l'attribution des ECTS.³⁴ Il faut savoir que pour les voies scientifiques et économiques, le nombre de places offertes aux concours des grandes écoles est plus grand que celui des candidats avec une réussite quasi assurée quand l'étudiant intègre l'une de ces écoles. De plus, dans ces conditions de réussite assurée, la qualité de la formation a pris très largement le pas sur le bachotage stérilisant qui n'a pas et plus lieu d'être.

3.1.5.3 Une nouvelle donne

Outre la transparence concernant l'offre de formation en CPGE et les modalités de sélection des dossiers qu'elle a instaurée, la mise en place de la plate forme APB a obligé les équipes pédagogiques des établissements à classer les dossiers. Il est donc désormais possible de comparer le rang d'entrée d'un étudiant avec son rang en fin de première année de CPGE. La conclusion qui découle de cette comparaison est simple et a été rappelée à plusieurs

³³ Pour certains observateurs, rappelant qu'il est essentiel de ne pas spécialiser trop tôt les étudiants, cette marque d'entrée dans la vie offre un socle de fondamentaux, transversaux, durables et compatibles avec la variabilité du monde. Il est en effet essentiel de ne pas spécialiser trop tôt les étudiants ce qui leur interdit souvent toute réorientation réussie.

³⁴ Initié en 1989, le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Le sigle ECTS, abréviation du terme anglais European Credits Transfer System, est le terme le plus couramment employé pour des raisons pratiques. Il fait partie du processus de Bologne et en France a été pris en compte dans la réforme LMD.

reprises dans les circulaires de rentrée. Il n'y a pas de corrélation significative entre la place à l'entrée en CPGE et celle en fin de première année. Si les compétences, les capacités, les attitudes mises en œuvre en CPGE s'appuient évidemment sur les savoirs académiques qui doivent être maîtrisés, la motivation, l'envie de réussir, le potentiel d'engagement dans l'effort sont des ressorts non négligeables qui interfèrent inévitablement dans la performance de l'étudiant au terme d'une année en CPGE. Ce qui plaide en faveur de politiques qui visent à donner les mêmes opportunités au plus grand nombre avec notamment une information non biaisée et un recrutement qui ne soit pas uniquement basé sur la maîtrise des savoirs académiques. Le nombre élevé de places vacantes à l'issue de la procédure normale semble témoigner d'un examen des dossiers encore trop fondé sur des critères exclusivement académiques. Sans supprimer l'exigence de haut niveau de connaissances attendu des candidats, il conviendrait de mieux valoriser les potentialités des candidats en évaluant davantage certaines compétences. S'agissant de l'épreuve de culture générale, ce qui pose problème ce ne sont pas les épreuves elles-mêmes, mais le contenu qu'on leur donne et plus encore la composition des jurys chargés de les évaluer. Pour, Patrice Corre, proviseur du lycée Henri IV à Paris, ces épreuves semblent bien souvent aboutir au recrutement de « clones » sociaux. Alors que des jurys de personnes aux métiers et aux parcours personnels très divers, propose-t-il, seraient mieux à même de prendre la culture générale dans une définition beaucoup plus large que celle qui est aujourd'hui la plus communément admise, c'est-à-dire celle qu'en donnent les milieux sociaux les plus favorisés.

Mais pour ouvrir plus largement les études d'excellence aux jeunes issus des milieux sociaux modestes ou « défavorisés », il est également indispensable de réduire fortement la « distillation sociale » opérée en amont notamment dans les collèges et les lycées. Ce qui suppose qu'on développe très largement en visant leur généralisation des actions d'accompagnement pédagogiques en amont dans les classes du secondaire et durant les études en classes préparatoires. Une priorité absolue doit être donnée aux lycées qui présentent un faible taux de candidature, soit en raison de la nature ou de la sociologie des établissements, soit en raison de leur enclavement géographique. En tant qu'elles sont l'un des principaux leviers en faveur de l'augmentation du nombre de boursiers dans les

formations sélectives de l'enseignement supérieur dont les CPGE, les Cordées de la réussite doivent être confortées pour accompagner les réformes en cours (socle commun, orientation active, réforme des voies générales technologiques et professionnelles). Leur généralisation est prévue à la rentrée 2012 avec leur inscription dans le code de l'Education.

L'ouverture sociale de l'enseignement supérieur passe enfin par le développement d'une offre d'hébergement. Internats d'excellence et résidences sociales sont deux dispositifs complémentaires associant logement et accompagnement pédagogique.

3.1.5.4 L'ouverture des CPGE aux boursiers de l'enseignement supérieur : sélectivité ou auto-censure ?

La sélectivité du recrutement à l'entrée en CPGE est parfois mise en avant dans les médias pour leur reprocher leur manque d'ouverture sociale alors que les CPGE ne portent aucune fatalité « consubstantielle » de reproduction de l'élite sociale. Plusieurs données attestent du fait que la sélectivité y est en moyenne plus faible que dans tous les autres systèmes sélectifs. Ainsi, quand un élève est candidat à une entrée en CPGE, quelle que soit son origine scolaire et sociale, il a entre 68 % et 76% de chances d'avoir au moins une réponse positive et conforme à ses vœux. Alors que selon l'établissement, la proportion de candidats à une CPGE connaît une très grande variation comprise entre 9% et 25%, la probabilité d'une réponse favorable n'est pas significativement liée au type d'établissement d'origine. Mais encore faut-il être candidat ! Encore faut-il aussi donner leur chance au plus grand nombre et s'assurer que les mêmes opportunités de faire la preuve de leurs compétences et de leurs mérites leur soient offertes, de façon à ce qu'ils puissent d'où qu'ils viennent et où qu'ils soient, obtenir par leurs efforts ce qui doit leur revenir. Au risque de nous répéter, l'égalité des chances consiste à créer les conditions pour que chaque jeune quelle que soit son origine sociale ou territoriale trouve sa voie et puisse aller sans concession quant aux exigences relativement à la maîtrise des savoirs académiques au plus loin de ses capacités. Elle implique de mettre en place des modalités d'accompagnement personnalisées, progressives, adaptées aux difficultés liées au contexte de l'individu. Elle intègre également les classes moyennes, même si les besoins sont moins patents que ceux des milieux les plus populaires ou défavorisés, et couvre l'ensemble du territoire national, sans se limiter aux

zones urbaines sensibles, même si la concentration des difficultés sur ces territoires engendre naturellement une attention particulière. Il faut impérativement se dégager de politiques qui ont successivement oscillé entre une assignation des talents dans certains sites dits d'excellence au sein de territoires en situation de décrochage social ou leur exfiltration vers des sites emblématiques où ils se trouvent socialement et culturellement très isolés. Car il n'y a pas d'autre horizon possible pour la mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances à même de relever le défi du renouvellement des élites de la Nation avec la diversité sociale et territoriale d'une démocratie moderne, que la généralisation des mesures déjà initiées qui s'appliquent encore trop souvent de façon restrictive ou limitée, mesures auxquelles devront s'adjoindre d'autres, certaines étant d'ordre structurel.

L'augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux admis en CPGE est indéniable et constitue l'un des principaux leviers de l'ouverture sociale des grandes écoles. Toutefois, toute référence aux « quotas » attise les critiques alors que ces derniers doivent être conçus comme des objectifs contraignant à atteindre sans pour autant mettre en place des mécanismes dérogatoires de recrutement pour boursiers. Les CPGE assurent, par l'effort et le mérite, la promotion des étudiants qui osent s'y inscrire, vers des formes d'excellence diversifiées de maîtrise des connaissances et des compétences. Ces classes doivent impérieusement permettre la réalisation de la mixité sociale des élites formées dans les écoles de la République. Autrement dit, cet objectif doit s'enraciner dans la réalité de toutes les classes préparatoires. C'est pourquoi il a été demandé à tous les lycées ayant des CPGE d'organiser le recrutement dans le cadre de la réglementation en vigueur, en veillant à assurer un taux d'étudiants boursiers en CPGE de 25% à la rentrée 2009, de 30% en 2010 et de 30% au moins à compter de la rentrée 2011. Ces seuils fixent en fait des minima à atteindre impérativement. Pour ce faire, chaque lycée ayant au moins une CPGE a été invité à s'intégrer dans une ou plusieurs Cordées de la réussite et à porter dès la classe de seconde une attention positive aux boursiers scolaires des lycées qui potentiellement alimentent leur(s) CPGE (Cf. lycées sources). C'est l'accompagnement d'au moins 10 000 boursiers volontaires et méritants dans l'ensemble des 2600 lycées sources qui doit être ainsi organisé, chaque lycée source devant proposer à ses élèves boursiers des actions d'accompagnement vers le supérieur et d'ouverture culturelle dans le cadre d'une Cordée

de la Réussite. Il leur a été demandé de porter une attention toute particulière aux demandes d'internat et des possibilités de soutien financier voire de gratuité pour l'accès à ce type d'hébergement.

Si le paysage actuel des CPGE correspond précisément aux objectifs fixés par le Président de la République dans son discours de Palaiseau, le 17 décembre 2008, lequel souhaitait que « dès décembre 2009, 25% des places de chaque classe préparatoire aux grandes écoles soient réservés aux meilleurs lycéens boursiers » et prévoyait que « ce taux atteindra 30% à la rentrée 2010. » il ne doit pas rester une fin en soi. Le nouveau contexte exige que des actions massives soient menées en parallèle pour « tirer vers le haut » le plus grand nombre de jeunes en limitant le taux d'échec scolaire. L'étude PISA montre que les systèmes éducatifs les plus performants ont à la fois une élite performante mais également le taux d'échec scolaire le plus faible. Il convient donc de réaliser conjointement une ouverture sociale des filières sélectives et la promotion de l'ambition scolaire des élèves issus des milieux les plus modestes en s'appuyant sur un accompagnement au long cours du type de celui proposé dans le cadre des Cordées de la réussite.

Bien que la situation globale actuelle puisse être considérée comme en réelle progression, il convient de ne pas relâcher la pression sur les établissements qui se situent hors du champ des objectifs en matière d'ouverture sociale en CPGE. Car au lieu de progresser vers davantage de mixité sociale, ils ont tendance à régresser. Le temps est donc venu de les contraindre en liant pour partie les moyens alloués à l'établissement à ses performances en matière de recrutement et de promotion de la réussite des boursiers. La situation du lycée Henri IV est de ce point de vue exemplaire puisque sa progression en nombre d'étudiants boursiers place cet établissement à 30% avec un ratio équivalent de boursiers réussissant les concours les plus difficiles. Il apparaît donc réaliste et stratégiquement payant de mettre les établissements qui ne jouent pas le jeu au pied du mur de l'ouverture sociale en leur refusant toute possibilité de la contourner au nom de principes qui ne visent qu'à masquer des pratiques inadmissibles et insupportables, même si la ségrégation s'est installées en amont. Il faudra en toute logique engager également dans cette démarche vertueuse, les filières universitaires particulièrement marquées par une surreprésentation des étudiants

issus de CSP favorisées, comme la Santé et le Droit. Depuis 2005 toutes les circulaires de rentrée relatives aux CPGE sont très claires et définissent parfaitement objectifs à respecter et les comportements à adopter pour les atteindre. Ces objectifs qui ici ou là sont contractualisés avec les proviseurs dans le cadre de leur lettre de mission rédigée par le recteur devraient être généralisés.

3.1.5.5 Élargir et diversifier l'accès aux grandes écoles

L'augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux admis en CPGE constitue l'un des principaux leviers de l'ouverture sociale des grandes écoles. Toutefois les CPGE ne sont pas l'unique voie d'accès aux grandes écoles où en 2009 seuls 46% des diplômés étaient issus des concours. Ce taux se réduit à 39% en 2011. Comparativement, la discrimination sociale dans les formations d'ingénieur ou de commerce recrutant dès le niveau du bac (et payantes) apparaît plus forte que dans les CPGE. De même, la composition sociale des étudiants de Master est voisine de celle des Grandes écoles.

Des progrès significatifs ont été cependant accomplis depuis trois ans. La plupart des grandes écoles accueillent un nombre de boursiers comparable, voire supérieur à celui des formations universitaires équivalentes. Dans les écoles de commerce et de management, la proportion de boursiers est passée de 20,7% en 2009 à 23,2% en 2010. En 2009, 61% des écoles comptaient plus de 30% de boursiers sur critères sociaux ; 32% entre 20 et 30% ; 7%, enfin, moins de 20%. Le nombre de boursiers dans les écoles d'ingénieurs est également passé de 8 735 en 2007-2008 à 14 573 en 2009-2010, soit une augmentation de 59,93%. Ils représentaient 10,89% de l'effectif total en 2007, 15,94% en 2009. L'augmentation est plus forte encore si l'on considère les boursiers admis en 1^{ère} année : ils sont 24,51% en 2010, contre seulement 22,9% en 2009 et 16% en 2007, hors admissions parallèles. Les écarts n'en sont pas moins sensibles entre banques d'épreuves.

Le développement de l'apprentissage est également un important levier d'ouverture sociale. C'est pourquoi le Comité interministériel à l'égalité des chances du 23 novembre 2009 a fixé l'objectif d'une augmentation de 30% du nombre d'apprentis dans les grandes écoles. Entre 2001 et 2009, le nombre d'apprentis dans le supérieur est passé de 53 564 à 97 521, soit une

hausse de 81,75%. La progression la plus importante concerne les diplômés de niveau I et II : 38 950 apprentis en 2009 contre seulement 16 420 en 2001 (soit +137%). Les formations d'ingénieurs accueillent un nombre d'apprentis en augmentation constante d'environ 7 à 10% par an depuis 2001. Une marge de progrès subsiste donc puisque seules 70 écoles, sur les 180 que compte la Conférence des grandes écoles (CGE), sont ouvertes à l'apprentissage.

La situation des boursiers à la rentrée 2010

Le taux de boursiers en CPGE, a frôlé les 30% dans les lycées publics à la rentrée 2009, en partie grâce à l'élargissement de l'assiette servant de base au calcul des bourses. L'objectif était de consolider ce résultat en 2010. A l'issue de la procédure APB complémentaire, les candidats ayant reçu un avis conditionnel de bourse favorable représentaient 37,1% des admis contre 40,2% l'année précédente à la même date. Au total, 15 221 élèves étaient en situation de bénéficier d'une bourse à la rentrée 2010 (6 551 pour l'échelon 0 et 8 670 pour les échelons 1 à 6) le taux de boursiers effectifs étant comme en 2009 inférieur au taux de boursiers potentiels. En effet, de nombreux élèves éligibles à une bourse échelon zéro n'en font pas la demande, faute d'anticiper sur l'exemption des droits d'inscription aux concours pour les boursiers. Les recteurs ont été mobilisés afin que tous les élèves éligibles à une bourse transmettent à la rentrée un dossier au CROUS.

Près d'un quart des voies de formations (218 sur 835) réparties dans 135 lycées (94 publics et 41 privés) étaient en 2010 en dessous du seuil des 30%. Si l'on prend en compte le taux global de boursiers potentiels par lycée, 78 dont 37 privés étaient en deçà de l'objectif. L'écart demeure important entre établissements publics et privés, où le taux effectif de boursiers ne dépassait pas 13,4% en 2009.

S'il est parfois difficile de déterminer si le faible taux de boursiers constaté dans certains lycées est imputable à la politique de l'établissement ou au vivier amont, le nombre élevé de places vacantes en CPGE à l'issue de la procédure APB normale (6 386) semble témoigner d'un examen des dossiers fondé sur des critères exclusivement académiques. Ainsi certains lycées ne pourvoient pas la totalité des places disponibles en ne participant même pas à la phase de procédure complémentaire. Le nombre d'appelés après le deuxième tour est de 44135 pour une capacité d'accueil de 45 342. Certains lycées adoptent un surbooking très important (3410 places cumulées) quand d'autres laissent des places vacantes en ayant épuisé leurs listes d'appelés (4617 places cumulées). Dans les filières technologiques le nombre de candidats appelés est inférieur à la capacité d'accueil alors que le vivier semble exister sauf si l'insuffisante qualité des dossiers académiques se vérifiait. On peut suspecter dans certaines situations une surenchère à la recherche de très bons candidats qui assureront la notoriété des établissements. Ainsi en CPGE TSI, 198 places sont restées vacantes pour une offre globale de 1182. En CPGE ECT, 215 places sont restées vacantes sur les 1300 proposées. En CPGE PTSI, 377 places sont non pourvues pour une offre de 3099.

Par ailleurs, les efforts des lycées-sources pour inciter les boursiers potentiels à faire le choix des prépas ne semblent pas encore à la hauteur de l'enjeu. Des marges de progrès importantes existent dans ce domaine, à condition que les équipes éducatives et pédagogiques s'engagent dans un véritable travail de repérage et de suivi des élèves d'origine modeste. De ce point de vue, les Cordées de la réussite sont l'un des principaux leviers qui permettra d'accroître significativement le nombre de boursiers en CPGE. C'est pourquoi le MESR veut étendre le champ d'application de cette politique et la pérenniser. Il convient pour cela de passer du stade de l'expérimentation, fondée sur une logique d'appel à projet et de labellisation, à la généralisation du dispositif. Le rôle des responsables (recteur et préfet de région) au niveau déconcentré est de piloter le dispositif dans le cadre des orientations nationales ; celui des administrations centrales étant recentré sur l'impulsion, l'animation et l'évaluation. Afin de donner une plus grande visibilité aux actions menées au niveau local et de développer une réflexion de fond associant les différents acteurs et partenaires des Cordées, un espace dédié aux Cordées de la réussite a été créé sur le site de l'ONISEP. Il propose notamment une géolocalisation des Cordées labellisées, un lien vers les sites académiques, un ensemble de ressources documentaires et un espace d'échange et de discussion.

Une Charte des Cordées a été signée par 17 ministres, a été ratifiée le 3 novembre par les principaux partenaires (CPU, CGE, CDEFI, APLCPGE et grands réseaux associatifs).

La réussite des boursiers aux concours

Sur les 9 631 candidats inscrits en prépa économique et commerciale qui se sont présentés aux concours des 31 écoles de management, le taux de réussite est le même entre boursiers (77,3%) et non boursiers (77,5%). Les étudiants d'origine modeste qui postulent ont globalement les mêmes chances d'intégrer une grande école de commerce que les autres étudiants. L'augmentation du taux de boursiers en CPGE devrait ainsi se traduire dès la session 2011 par une augmentation proportionnelle du taux de boursiers admis dans les écoles. L'objectif des 30% devrait alors être pratiquement atteint.

Ces résultats recouvrent néanmoins des écarts importants entre établissements. Les non boursiers réussissent mieux dans les écoles les plus sélectives et les boursiers dans des écoles plus accessibles, en raison du décalage des notes hérité du secondaire et de l'autocensure des boursiers, qui une fois admis ne confirment pas toujours leur demande d'affectation (montant des droits d'inscription). L'écart entre le taux de boursiers inscrits et le taux de boursiers affectés permet de mesurer le caractère discriminant ou non du concours.

A titre d'exemple, l'ESSEC et HEC, qui comptent près de 20% de boursiers parmi les candidats au concours, en admettent moins de 10%. L'écart est beaucoup plus faible à l'ESC Toulouse, où le pourcentage de boursiers admis se rapproche du pourcentage de boursiers inscrits. Si le principal effort doit être accompli en amont, au niveau du collège et du lycée, où la réussite et les choix de poursuite d'études demeurent fortement conditionnés par l'origine sociale, des marges de progrès subsistent néanmoins au niveau des écoles elles-mêmes. Il convient notamment de : faire évoluer les épreuves des concours les plus sélectifs, d'augmenter le nombre de places offertes aux élèves issus des CPGE technologiques, de développer l'apprentissage dans les grandes écoles, et diversifier les voies d'accès aux formations d'excellence.

Filières	Inscrits	% boursiers	Affectés	% boursiers	Taux de réussite non boursiers	Taux de réussite boursiers
ECS	4135	18,3%	3428	18,1%	83,2%	81,7%
ECE	3599	23,2%	2926	24,1%	80,4%	84,4%
ECT	832	45,8%	679	45,9%	81,4%	81,9%
A/L	260	22,3%	95	20,0%	37,6%	32,8%
B/L	245	15,1%	88	13,6%	36,5%	32,4%
LSH	560	31,1%	244	27,9%	45,6%	39,1%
Total	9631	23,3%	7460	23,2%	77,5%	77,3%

3.1.5.6 Les réformes en cours

Suite à la réforme des programmes du lycée général et technologique applicable aux classes de première à la rentrée 2011 une réflexion approfondie sur les CPGE a été engagée pour rénover les programmes de ces classes plus particulièrement celles de la filière technologique. Un dispositif de concertation et de suivi des CPGE³⁵ où siègent des représentants des associations de professeurs en CPGE, des proviseurs, de l'IGEN, de la CPU, de la CGE et de la CDEFI a été mis en place en juin 2011. Un vade-mecum pour la mise en œuvre de partenariats entre les CPGE et les universités a été réalisé. Il propose un cadre pour créer des CPGE en partenariat avec une université ou concevoir des cycles préparatoires universitaires en partenariat avec un lycée et a pour objectif de fluidifier les parcours et de favoriser le décloisonnement des filières qui sont des enjeux importants du Plan pour la réussite en Licence. La réforme des classes préparatoires littéraires a permis par ailleurs de réaliser en 2011 une banque d'épreuves littéraires (BEL) commune aux écoles normales supérieures avec de nombreux partenaires institutionnels : écoles de commerce et de management, instituts d'études politiques, etc. L'objectif est de permettre à un plus grand nombre de candidats issus de khâgne d'intégrer des écoles ou des formations variées,³⁶ à partir de l'ensemble des épreuves écrites pour entrer en ENS et de renforcer ainsi le rayonnement de la formation littéraire dispensée en hypokhâgne et en khâgne. Cette initiative a anticipé la réforme de la voie L du lycée et donne une perspective largement ouverte pour les débouchés.

L'un des axes des adaptations étudiées actuellement est une modification de la pédagogie de l'accueil en CPGE au moins sur le premier semestre. Une répartition nouvelle des « heures de colles » pendant ce semestre de transition, redéfinies en heures d'accompagnement personnalisé est l'une des pistes privilégiées. En complément, un meilleur remplissage des classes est préconisé³⁷ afin d'optimiser la mobilisation du potentiel d'encadrement et de formation existant en CPGE alors que le coût annuel moyen d'un

³⁵ Cette instance a été créée par le décret du 3 mai 2007.

³⁶ Jusqu'à présent, seuls 4,6% des candidats réussissaient le concours d'une ENS (200 places pour environ 4000 candidats).

³⁷ Approximativement 8 000 places sont vacantes en CPGE, dont 4 000 en première année soit un peu moins de 10 % du potentiel d'accueil du nombre de divisions de première année de classes préparatoire. Les décisions d'ouverture et de fermeture de divisions de classes préparatoires sont encadrées par le décret du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires : celles-ci interviennent à partir des propositions des recteurs, sur la base des projets présentés par les établissements, après avis du conseil régional, du comité technique paritaire académique et du conseil académique de l'éducation nationale.

étudiant dans ces classes, de l'ordre de 15000 euros en 2011, n'a cessé de décroître en raison de l'augmentation importante du nombre d'étudiants entre 1995 et 2011.

Si la recherche de l'efficacité ne doit pas être le seul critère pour juger de la pertinence de l'offre actuelle de formation en CPGE et la faire évoluer pour qu'elle s'ouvre à davantage de formes de talents, cet angle d'approche n'est toutefois pas contradictoire avec la recherche de qualité et d'équité.

3.1.5.7 Les CPGE de la voie technologique.

La voie technologique ne doit plus apparaître comme une voie que l'on choisit suite à un échec dans la voie générale. Les formations qu'elle propose ont des spécificités positives propres dont l'usage d'une pédagogie inductive et de projet qui permet de faire adhérer les élèves à la nécessaire confrontation au réel qui résiste. Sa structuration dans le supérieur doit être le moteur de la rénovation de la voie technologique au lycée. De ce point de vue la voie STG a donné un excellent exemple. Créées à la fin des années 70³⁸, les classes Economiques et Commerciales voie Technologique (ECT) et Adaptation Technicien Supérieur (ATS) assurent naturellement la diversité. Les boursiers y sont nombreux et souvent majoritaires. La rénovation des diverses voies technologiques scientifiques est également engagée. Elle permettra aux premiers bacheliers « nouveau mode » d'entrer dans les structures post bac à partir de septembre 2013 et devrait mener plus d'élèves vers des études a priori longues. Cette voie que l'on peut qualifier de technique et scientifique au meilleur sens du terme dans la mesure où elle ancre les contenus technologiques émergents dans les soubassements scientifiques et où elle éclaire les contenus scientifiques fondamentaux par des démarches typiquement technologiques mises en œuvre dans des applications les plus actualisées.

- **Les Prépas TPC et TB** : Les CPGE technologie physique chimie (TPC) et technologie biologie (TB) sont prioritairement dédiées aux bacheliers technologiques sciences et techniques de laboratoire (STL) orientation PLPI, CLPI, BGB. Mais leur nombre est extrêmement limité (3

³⁸ C'est en 1976 que Lionel Stoleru, alors secrétaire d'État au travail manuel et à l'immigration, et René Haby, ministre de l'Éducation nationale, ont souhaité permettre l'accès des titulaires d'un baccalauréat de technicien (devenu depuis baccalauréat technologique) aux concours d'entrée dans les Grandes écoles (écoles d'ingénieur et haut enseignement commercial).

TPC et 7 TB dont 2 agricoles) pour favoriser une montée en puissance des candidatures dans un secteur porteur, les bacheliers de la voie STL (majoritairement des filles) s'orientant massivement vers un BTS. Il n'est en effet pas acceptable par exemple que les CPGE TB ne concernent qu'une centaine de bacheliers BGB sauf si on remplace cette voie par un parcours BTS secteur biochimie au sens large suivi éventuellement d'une ATS Biochimie ou Biotechnologie. L'offre actuelle est donc à repenser en étroite liaison avec les secteurs Agriculture, Développement durable, Environnement et Santé. Elle doit être dynamisée vigoureusement en mettant en place des contenus et méthodes qui n'enferment pas les élèves dans des BTS certes professionnalisant mais qui interdiraient toute poursuite d'études vers le niveau ingénieur.

- **La Prépa TSI** : Les bacheliers issus de la voie industrielle à dominante énergie, information, matière sont désormais particulièrement bien formés pour envisager aussi bien une poursuite d'études courtes (STS et IUT) qu'une entrée en CPGE technologies et sciences industrielles (TSI). Réservée aux bacheliers STI ou STL, cette CPGE leur ouvre les portes des écoles d'ingénieurs. Il existe vingt-sept CPGE de ce type en France. Les étudiants de prépa TSI préparent les concours d'entrée en école d'ingénieur. Ils peuvent tenter des concours réputés plus difficiles d'accès comme Mines Ponts, Centrale-Supélec ou encore l'Ecole Nationale des Arts et Métiers. Il est également possible à la suite d'une prépa TSI d'intégrer une Licence Universitaire ou une deuxième année au sein d'un IUT ou d'un IUP. Toutefois, cette voie d'accès reste peu demandée (2080 candidats pour 33515 élèves de terminale STI) illustre la persistance des stéréotypes.

- **La Prépa ECT** : La prépa économique et commerciale voie technologique (ECT) permet de préparer les concours pour les grandes écoles de commerce en passant, entre autres, des épreuves de matières dites technologiques. Cette filière s'adresse exclusivement aux élèves ayant obtenu un bac STG (Sciences et Technologies de la Gestion) éventuellement avec l'option action commerciale ou gestion comptable.

- **La Prépa ATS** : La Prépa ATS (Adaptation Technicien Supérieur) est une classe préparatoire scientifique d'un an, qui permet aux étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT scientifique d'intégrer une école d'ingénieurs via des concours spécifiques. Il existe plusieurs types de

prépas ATS : les classes ATS Technologie Industrielle pour les élèves des secteurs industriels (mécanique, électronique, chimie, physique, ...), les classes ATS Biologie pour les titulaires d'un BTSA, de certains BTS ou DUT liés à la biologie, l'agroalimentaire, la chimie et à titre expérimental des ATS tertiaires. On en dénombre une vingtaine en France. Alors que les étudiants des prépas classiques arrivent souvent dans les écoles sans connaître le métier d'ingénieur, puisque leur programme est surtout axé sur l'enseignement général, les étudiants issus de BTS possèdent un bagage technique plus riche qui est un atout très apprécié.

3.1.6 Les formations technologiques et leur évolution

Il ne suffit pas de démocratiser l'accès aux CPGE pour relever le défi de l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur. Il faut aussi permettre à la diversité des talents de s'exprimer. Pour que la promotion de la réussite de tous les élèves ou étudiants ne reste pas une simple incantation, il faut admettre que cette réussite peut et même ne doit pas être uniforme. Elle ne peut ignorer la multiplicité des formes d'intelligence, l'égale respectabilité des voies de formation et la multiplicité des appétences aux diverses formes de savoirs. Les filières technologiques courtes de l'enseignement supérieur y ont toute leur place et doivent être en permanence dynamisées et modernisées. C'est une nécessité, car les évolutions du contexte industriel, économique et social sont permanentes. Ces formations doivent pouvoir interagir et s'adapter rapidement, pour garantir aux étudiants qu'ils bénéficient toujours des plus hauts niveaux de qualification professionnelle. Il en va également de la compétitivité de notre économie, qui a besoin de ces nouvelles qualifications dans toutes les branches. Pour y parvenir, nous devons assurer la continuité des formations technologiques et professionnelles, et ce du lycée aux plus hauts niveaux de qualification délivrés dans l'enseignement supérieur. C'est toute une perspective d'ensemble pour la voie technologique que nous devons construire. Et nous devons le faire en restant au plus près des réalités économiques et industrielles. 200 000 bacheliers rejoignent chaque année ces formations qui jouent un rôle de promotion sociale de première importance. La majorité des étudiants des sections de techniciens supérieurs (STS) sont boursiers. La raison en est simple : pour tous ceux qui hésitent à s'engager dans des études supérieures, ces formations offrent une alternative économiquement raisonnable, souvent proche de leur domicile et de

ce fait sécurisante à plus d'un titre. Mais ils sont de plus en plus nombreux, soit deux étudiants de STS sur trois, à poursuivre désormais leurs études après avoir obtenu leur diplôme. C'est pourquoi nous devons construire des passerelles entre ces voies et les études longues. Il nous faut imaginer des dispositifs innovants et poursuivre les efforts engagés avec les classes ATS post BTS, les licences professionnelles, les parcours articulés entre STS, universités et écoles d'ingénieurs. Tout cela, nous devons le faire sans perdre de vue l'objectif premier des STS, qui est de préparer à l'insertion professionnelle. La poursuite d'études est un objectif complémentaire, c'est-à-dire une liberté supplémentaire offerte aux jeunes qui les rejoignent.

Dans son rapport sur « Les formations technologiques supérieures courtes et tout particulièrement les sections de techniciens supérieurs », ³⁹ le recteur Jean Sarrazin souligne la qualité des formations délivrées en STS et relève qu'elles bénéficient d'une image positive aux yeux des étudiants, des familles et des employeurs. Assurant tout à la fois la diversification des voies d'accès à l'excellence, l'ouverture à la diversité sociale et l'ancrage aux réalités industrielles, économiques et sociales, les STS jouent un rôle essentiel dans la promotion sociale et l'insertion professionnelle des jeunes, notamment ceux issus de milieu modeste. ⁴⁰

Considérant qu'il est possible d'augmenter les taux de réussite, notamment ceux des bacheliers technologiques et professionnels au diplôme, de rendre encore plus performante l'insertion professionnelle des diplômés et de favoriser la poursuite d'études des diplômés qui en ont le goût et le potentiel, il fait dix propositions pour une rénovation de la formation : Développer fortement les voies de l'alternance. Renforcer l'accompagnement personnalisé au service de la réussite des étudiants. Développer les dispositifs ouvrant à la poursuite d'études. Multiplier et organiser les passerelles avec les autres formations du cycle licence. Organiser la formation par modules afin de permettre une individualisation des parcours et une meilleure articulation avec la formation tout au long de la vie. Développer

³⁹ « Eléments de réflexion sur les formations technologiques supérieures courtes et tout particulièrement les sections de techniciens supérieurs », Jean Sarrazin, Rapport au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, janvier 2010.

⁴⁰ Le taux de réussite des étudiants en BTS demeure très inégal selon la série du baccalauréat d'origine. Moins de 40% des bacheliers professionnels inscrits en 1ère année obtiennent le diplôme deux ans plus tard. Leur nombre est en constante augmentation depuis 10 ans représentant désormais 20% des inscrits en BTS.

les plateformes technologiques. Améliorer l'information des jeunes et de leurs familles sur les données relatives à l'insertion professionnelle pour chaque formation de BTS. Permettre les adaptations locales, afin de rendre les formations plus réactives aux évolutions du contexte économique. Renforcer le pilotage et la cohérence de la carte des formations. Réexaminer les champs de tous les BTS afin de rendre l'offre de formation à la fois plus lisible et mieux adaptée aux besoins de l'économie et de la société.

S'appuyant sur ces propositions, le MESR expérimente depuis la rentrée 2011 une « modularisation » de la formation en STS dans cinq spécialités (commerce international, transports et prestations logistiques, conception et réalisation de systèmes automatiques, bâtiment, travaux publics). Le BTS est organisé en unités de formation (UF) elles-mêmes découpées en modules reconnus dans le système des ECTS. Chaque module a une valeur indépendante du diplôme, ce qui donne plus de souplesse en cas de réorientation. Par ailleurs, un appel à projets a été lancé pour l'expérimentation d'actions novatrices, notamment l'organisation de bonnes conditions d'accueil des étudiants en réorientation ou la mise en place de dispositifs favorisant les poursuites d'études : modules de remise à niveau, parcours différenciés, enseignements renforcés, rentrées décalées, partenariats lycée-université. Une évaluation est prévue avant la généralisation.

Il paraît enfin indispensable de développer dans ce type de cursus, mais aussi dans l'ensemble des cursus de l'enseignement supérieur, les formations par alternance et apprentissage. C'est une nécessité car non seulement l'alternance comme l'apprentissage sont gages d'une excellente insertion, ce qui en ces temps de crise économique, est particulièrement précieux, mais ils séduisent particulièrement les jeunes issus des catégories sociales les plus modestes. C'est donc un immense chantier qui s'ouvre.

3.2 Le traitement des inégalités sociales au plan économique

Le système d'aide sociale conçu par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a pour objectif de donner les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur à tous les étudiants. Il est constitué d'aides financières et d'un

ensemble de dispositifs qui visent à améliorer les conditions de logement, de restauration, de santé, de travail des étudiants et à les soutenir dans leurs engagements et leur vie citoyenne. La réforme de ce système, entrée en vigueur à la rentrée 2008, a permis de mettre un terme à la chute du nombre de boursiers constatée depuis 2005 et d'inverser très significativement la tendance avec une hausse du nombre de boursiers de plus de 31% entre 2007 et 2011 (soit 147 800 boursiers supplémentaires).

3.2.1 Les bourses

Plusieurs aides directes ont été confortées ou amplifiées, le montant des bourses ayant augmenté de 20% en moyenne en cinq rentrées, et de 26% pour les 110 000 étudiants les plus défavorisés, tandis que l'inflation progressait de 6,6% sur la période. Et 2 171,089 M€ ont été affectés au programme 231 dans le PLF 2012 avec 15,4 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la programmation triennale. Il faut ajouter à cette augmentation 1,68 M€ pour l'accessibilité des locaux aux handicapés.

- **Les bourses sur critères sociaux**⁴¹ destinées aux étudiants issus des milieux les plus modestes qui, sans cette aide, renonceraient à la poursuite d'études supérieures. Elles comprennent 7 échelons et sont accordées en fonction d'un barème national qui prend en considération les ressources des parents et les charges familiales. En 2010-2011, elles ont concerné 590 967 étudiants.⁴² Outre le relèvement du plafond de ressources de 1,5% décidé par le MESR en 2010, un 10^{ème} mois de bourse a été instauré la même année correspondant à une augmentation de 12% du montant de bourse servie.

L'échelon zéro se distingue des autres échelons par le fait qu'il ne donne pas droit au versement d'une allocation. Il a néanmoins des effets positifs souvent sous-estimés pour l'étudiant : exonération des droits d'inscription, des frais d'examens et concours et des cotisations de sécurité sociale. Sa dénomination actuelle pose problème car elle ne valorise pas les aides qu'il apporte et qui pourraient bénéficier à un plus grand nombre d'étudiants à la condition qu'ils établissent un dossier de demande de bourse. Outre le changement d'appellation, une plus grande publicité sur cet échelon et ses apports devrait être envisagée.

⁴¹ 1527,6 M€ en 2011

⁴² Soit 119 925 boursiers à l'échelon 0 ; 102 114 boursiers à l'échelon 1 ; 54 486 boursiers à l'échelon 2 ; 54 282 boursiers à l'échelon 3 ; 52 375 boursiers à l'échelon 4 ; 98 684 boursiers à l'échelon 5 ; 110 545 boursiers à l'échelon 6. Source : Dossier de Presse MESR

- **Les aides au mérite**⁴³ qui sont un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Attribuée pour 3 ans en licence (2 ans en Master), son montant annuel s'élève à 1800 €. L'éligibilité des étudiants à cette bourse est appréciée à deux moments du cursus d'études : à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention « très bien » et à l'entrée en Master 1 pour les meilleurs licenciés de l'année précédente. 23 879 étudiants en ont bénéficié en 2010-2011.

- **Le dispositif d'aides d'urgence** qui s'adresse aux étudiants boursiers ou non rencontrant des difficultés importantes au plan financier, soit ponctuellement, soit plus durablement. Ce dispositif s'appuie sur le fonds national d'aide d'urgence (FNAU)⁴⁴ créé en 2008 et géré par les CROUS. En 2010, 56 657 étudiants ont bénéficié d'une aide d'urgence ponctuelle (plafonnée à 3050€ et cumulable avec une bourse sur critères sociaux ou une aide d'urgence annuelle) et un peu plus de 7500 d'une aide annuelle (versée sur 9 mois et non cumulable avec une bourse sur critères sociaux), principalement au titre de l'aide alimentaire, de l'aide au logement, et pour frais d'études.

- **Les aides à la mobilité internationale**⁴⁵ sont un complément⁴⁶ pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Accordée pour une durée de 2 à 9 mois, cette aide est attribuée aux étudiants suivant une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuant un stage international dans un établissement d'enseignement supérieur inscrit dans une démarche de contractualisation avec l'Etat. En 2009-2010, 12 383 étudiants⁴⁷ de licence, master et de formations comparables ont bénéficié d'une aide à la mobilité.

3.2.2 Le 10^{ème} mois de bourse

⁴³ 49,32 M€ en 2011

⁴⁴ 40 M€ en 2011

⁴⁵ 23,7 M€ en 2011

⁴⁶ Son montant mensuel est de 400 €.

⁴⁷ Sur 53 052 étudiants qui ont effectué un séjour à l'étranger.

La mise en œuvre du processus de Bologne (1999) s'est traduite en France par un réaménagement des cycles universitaires (Licence-Master-Doctorat) avec la volonté d'améliorer la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (Plan pour la réussite en licence). Cette évolution s'est accompagnée du développement des stages intégrés aux cursus de formation avec pour conséquence un allongement de l'année universitaire. Prenant acte de ce nouveau contexte, le Président de la République a encouragé le 29 septembre 2009 à Avignon, la généralisation d'une année universitaire organisée sur dix mois avec une évolution du calendrier universitaire et du versement des bourses. Le début de l'année universitaire a été fixé à partir de la date des activités de prérentrée ou, à défaut, de celle du début des enseignements et la fin de l'année universitaire à la date de la première session d'examen du second semestre (session de rattrapage non comprise) sans prise en compte de la période estivale des stages qui concernent majoritairement les étudiants de Master (à l'exception notable des étudiants de 3^{ème} année de licence). Les formations suivantes bénéficient d'une année universitaire organisée sur 10 mois : formations d'ingénieurs, Master, IUT, CPGE, STS (sections de techniciens supérieurs).

3.2.3 Les autres aides (Source : http://www.cnous.fr/vie_266.htm)

Différentes aides autres que celles des CROUS sont proposées aux étudiants pour les aider pendant leurs études. Les étudiants doivent s'adresser directement aux organismes qui les proposent.

- **L'allocation Parcours de réussite Professionnelle (PARP)** : Le Ministère en charge de l'immigration, de l'intégration, de l'asile et du développement solidaire a créé à titre expérimental une allocation financière dénommée "Parcours de réussite Professionnelle – (PARP)", destinée à valoriser et soutenir le parcours d'intégration de jeunes qui, ayant réussi avec succès leurs études secondaires (baccalauréat), en dépit des difficultés d'adaptation linguistique et culturelle qu'ils ont pu rencontrer lors de leur arrivée en France, ont fait le choix de s'engager dans des études supérieures en institut universitaire de technologie (IUT), en section de techniciens supérieurs (STS), et en classe préparatoire aux grandes écoles

(CPGE). Cette aide, d'un montant de 2400 € est versée semestriellement par les CROUS aux bénéficiaires. Elle est accordée pour une formation d'une durée maximum de 3 ans.

- **Les aides pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant** : Au titre de l'année universitaire 2010-2011, les étudiants inscrits dans des dispositifs de préparation aux concours de l'éducation nationale (professeur des écoles, professeurs de collège ou de lycée, conseiller principal d'éducation ou documentaliste) peuvent bénéficier d'aides financières spécifiques. Ces aides s'ajoutent à la bourse sur critères sociaux et à l'aide au mérite du ministère de l'enseignement supérieur.

- **Les bourses de thèses de l'ADEME** : L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) offre à des étudiants titulaires d'un Master recherche la possibilité d'obtenir une bourse pour le financement de leurs travaux dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables ou plus largement des écotecnologies. Environ soixante allocations sont financées chaque année.

- **Le Passeport Mobilité** : Financé par le ministère de l'outre-mer, le Passeport Mobilité permet la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou Union Européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement. La gestion du dispositif a été transférée à l'agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (ADOM) depuis le 1er Juin 2010.

- **Les allocations pour la diversité dans la fonction publique** : Des allocations peuvent être attribuées aux étudiants préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique, notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration (CPAG) ou ceux qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics. Les personnes sans emploi et titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de la fonction publique de catégorie A ou B et préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique peuvent également être au nombre des bénéficiaires. Les allocations sont attribuées par les préfets, dans le cadre d'un

contingent régional qui est notifié chaque année par le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique aux préfets de région.

- **Les bourses sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture :** Les bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture sont destinées à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre à la fin de leurs études secondaires, des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation familiale ou matérielle. Ces bourses nationales bénéficient aux élèves inscrits en formation initiale par la voie scolaire, dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, public ou privé sous contrat. Elles sont réservées aux étudiants de nationalité française. A titre dérogatoire, des bourses peuvent être attribuées à des étudiants étrangers sous certaines conditions limitatives. Les candidats doivent justifier, à la rentrée universitaire, de la possession du baccalauréat français ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou équivalence pour l'inscription en première année d'études supérieures. Pour une première demande, les étudiants doivent être âgés de moins de vingt-six ans au 1er octobre de l'année universitaire. À compter de l'âge de 26 ans, les étudiants ne doivent pas interrompre leurs études pour pouvoir continuer à bénéficier d'une bourse. Les bourses sont attribuées en fonction des ressources et des charges parentales, ainsi que des charges de l'étudiant, appréciées au regard du barème national: elles sont attribuées au titre d'une année universitaire déterminée. Une simulation peut être effectuée en ligne sur le site Internet de l'enseignement agricole.

- **Les bourses régionales pour les formations Sociales et Paramédicales :** Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par les régions.

- **Le prêt étudiant garanti par l'Etat :** Pour permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'Etat a créé un fonds de garantie « prêts étudiants ». Grâce à cette garantie, certaines banques peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 € à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissant de l'Union

européenne ou de l'Espace économique européen, sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers. La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est également laissée au choix de l'étudiant emprunteur.

- **Les aides des collectivités locales** : Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leur territoire. Les formes des aides (bourses, prêts d'honneur, aides d'urgence...) et les modalités d'attribution sont très variables (sur critères sociaux, en fonction de la filière de formation, du niveau, du projet d'études ou de la destination pour un stage à l'étranger...).

- **Les allocations Erasmus** : La bourse communautaire Erasmus peut-être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de trois mois à un an) dans un autre établissements européen dans le cadre d'un échange inter-établissements. Toutes les universités françaises ainsi que la majorité des établissements d'enseignement supérieur participent au programme Erasmus.

3.3 Le traitement des inégalités dans l'accès au logement étudiant

L'hébergement est un nœud de cristallisation des inégalités sociales qui s'ajoutant à d'autres facteurs (culturels notamment), contribue à brider l'ambition des bacheliers d'origine modeste. D'où le volontarisme du MESR en matière de construction de logements étudiants dans le cadre du plan Anciaux, le développement d'outils visant à faciliter et sécuriser l'accès des étudiants au logement privé et également l'impulsion donnée en 2010⁴⁸ avec le concours du commissariat à l'égalité des chances et à la diversité, du ministère de la ville et du programme d'investissements d'avenir, à la construction de 3000 à 5000 places de résidences pour la réussite qui s'adressent aux néo bacheliers boursiers issus de milieux défavorisés, présentant un bon potentiel et motivés pour entreprendre des études longues et sélectives, non délivrées à proximité de leur domicile familial, en les faisant bénéficier à un coût modéré d'un hébergement adapté associé à un accompagnement pédagogique et éducatif de grande qualité qui s'appuie sur les « Cordées de la réussite ».

⁴⁸ Cette décision s'inscrit dans la continuité de la loi Boutin du 25 mars 2009 qui a ouvert l'accès des logements sociaux aux jeunes étudiants boursiers.

3.3.1 La réalisation du plan Anciaux

Le développement du logement étudiant est une priorité, à la fois politique et budgétaire⁴⁹, en matière de vie étudiante avec une augmentation constante du nombre et du rythme de constructions depuis le lancement du plan Anciaux en 2004. Les objectifs de ce plan ont même été dépassés avec 13 500 logements livrés en 2010 (5000 constructions et 8500 réhabilitations) et 28 nouvelles résidences ouvertes à la rentrée 2010. Ce qui porte à 161 500 le nombre de logements proposés aux étudiants par les CROUS.⁵⁰ Un protocole d'accord signé le 5 septembre 2008 entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la défense prévoit d'affecter en priorité des emprises militaires désaffectées à la construction de logements étudiants. Plusieurs réalisations ont vu le jour à Arras (résidence la Citadelle) et Limoges (caserne des Jacobins) ou sont en cours à Marseille, Versailles et Tours. Des logements modulaires ont été également développés à Compiègne (2009), Angers et au Havre (2010). En collaboration avec les collectivités territoriales, le MESR a lancé la construction de nouvelles résidences étudiantes sur certains sites stratégiques comme le plateau de Saclay (7500 logements), à Aubervilliers (à proximité du futur campus Condorcet), à Créteil et à Ivry-sur-Seine.

3.3.2 L'accompagnement des étudiants

Le dépôt de garantie exigé aux étudiants dans le parc locatif privé a été ramené de 2 à 1 mois de loyer avec la possibilité de fractionner son versement sur la durée du bail. La garantie des risques locatifs (système d'assurance du bailleur qui remplace la caution et ne coûte rien au locataire) est depuis le 25 mars 2009, ouverte à tous les étudiants salariés et boursiers (loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion). Chaque année, plus de 50 000 offres locatives du parc privé sont proposées aux étudiants avec un label CROUS. Dans ce cadre, les propriétaires, les étudiants et le CROUS s'engagent à respecter les principes inscrits dans une « charte du logement en ville ». Ils s'engagent notamment à proposer un logement décent à un prix raisonnable, les étudiants s'efforçant d'adopter en retour un comportement respectueux de la tranquillité du voisinage.

⁴⁹Dans un contexte budgétaire contraint (réduction des crédits du programme « vie étudiante » consacrés au CPER), la subvention d'investissement allouée au CNOUS pour la restauration et le logement étudiant a été maintenue en 2011 à hauteur de 91,6M€.

⁵⁰ Le CROUS d'Orléans-Tours a un partenariat avec l'association « At Home crochus », et propose deux formules de colocation intergénérationnelle : le logement contre présence, l'étudiant s'engageant à être présent au moins quatre soirs par semaine et la moitié des vacances scolaires. Le sénior y trouve une présence rassurante et rompant sa solitude. L'étudiant participe aux charges à hauteur de 30€ par mois ; le logement contre petite indemnité : la présence effective de l'étudiant n'est pas imposée. Il paye en contrepartie une indemnité correspondant à l'usage de sa chambre et des parties communes plafonnée à 150€ mensuels taxes comprises.

3.3.3 La colocation et le logement intergénérationnel

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, la colocation est désormais autorisée dans le parc locatif public. Le programme KAP'S « Koloc' A Projets Solidaires » mis en œuvre par l'AFEV et qui vise à rapprocher les pôles de compétences avec les quartiers de la politique de la ville est soutenu par le MESR. L'hébergement intergénérationnel est encouragé et actuellement en pleine expansion (près de 1 000 expériences de ce type ont été recensés dans toute la France).⁵¹

3.3.4 La conférence nationale du logement étudiant

La Conférence nationale sur le logement étudiant du 5 avril 2011 a réaffirmé la priorité donnée par le MESR à la politique du logement étudiant en fixant un objectif ambitieux de doublement de l'offre de logements pour les étudiants d'ici 2020 qui doit passer de 340 000 à 680 000 logements (offre privée et produits labellisés inclus). Douze mesures ont été présentées, notamment, la création d'un portail unique du logement étudiant, l'instauration d'un forum du logement étudiant sur chaque site universitaire, l'accélération des méthodes de construction de logements modulaires, le maintien de l'effort financier de l'Etat, la mise en place de schémas directeurs au niveau de chaque agglomération universitaire, l'encouragement de la colocation et du logement intergénérationnel, l'instauration d'un label pour les logements dans le parc privé, la mise en place d'une caution par le biais des CROUS sur ces logements labellisés, la diffusion d'informations sur les droits des étudiants, le renforcement de la lutte contre les pratiques frauduleuses et la protection des étudiants locataires de logements de micro-surfaces.

3.3.5 Le passeport logement étudiant

Le « passeport logement étudiant » est expérimenté depuis juillet 2011 dans 2 académies (Lille et Lyon) et sera généralisé dans un proche avenir. Il correspond à un double mécanisme : une caution solidaire garantissant les impayés de loyer pour les étudiants dont les parents ne peuvent pas se porter caution, et une aide au dépôt de garantie (1 mois de

⁵¹ Le CROUS de Lyon dispose sur Lyon et Villeurbanne de 100 logements dans 14 résidences pour personnes âgées. Les étudiants concernés vivent avec les personnes âgées, tout en étant indépendants, et participent de façon variable à la vie de la résidence. Ils partagent des locaux communs et des animations communes peuvent être organisées.

loyer déposé par le locataire au propriétaire à l'entrée dans le logement), via la garantie d'un prêt bancaire accordé aux étudiants. Sa mise en œuvre s'appuie sur un partenariat entre le MESR, le CNOUS, la caisse des Dépôts et Consignations, et six grands groupes bancaires français. En complément, un label a été mis en place par le CNOUS à la rentrée 2011 afin de valoriser l'engagement des propriétaires. Ils doivent suivre un cahier des charges précis leur permettant de vérifier selon une procédure d'auto-évaluation, si leur logement répond aux critères du label qui prend en compte la qualité du logement (surface, état et performance énergétique), le montant du loyer et des charges, le respect de bonnes pratiques dans les relations entre bailleur et locataire, la localisation (proximité avec les établissements d'enseignement supérieur, équipements sportifs et culturels, temps de trajet en transport en commun ou en vélo). En contrepartie, ils sont reconnus comme acteur du logement étudiant, leur logement est mis en avant sur le portail dédié au logement étudiant des CROUS et ils reçoivent des informations sur le montage des dossiers de garantie du risque locatif.

3.4 Le traitement des inhibitions sociales en matière d'ambition scolaire et sécurisation des parcours

Le supérieur est alimenté par un flux d'élèves dont la composition sociale s'est progressivement écartée de celle de la classe d'âge initiale (Cf. graphe en annexe) : le collège et le lycée fonctionnent comme une colonne à distiller et réalisent une ségrégation cumulative entre la classe de 6ème et la terminale. La transition entre le lycée et le post bac s'accompagne d'une ségrégation supplémentaire pour toutes les filières sélectives comme les CPGE, les IUT, le Droit, la Santé, entre autres. Cette prime aux enfants de cadres ou d'initiés ne prend pas racine dans des avantages catégoriels internes aux processus de sélection qui restent calés sur les résultats académiques. Mais si un élève n'est pas candidat à l'entrée en CPGE, il ne pourra y être admis alors qu'il aurait statistiquement sept chances sur dix d'y être admis. Les effets d'auto censure, d'orientation spontanée vers des filières courtes ou professionnalisantes, sont une raison majeure des difficultés d'accès au supérieur des enfants de milieu modeste. L'examen de l'appétence des élèves des classes terminales des 2600 LEGT pour des études post-bac sélectives ou non montre que les diverses classes

sociales se comportent de façon très différenciée. Parmi les facteurs déterminant le choix de poursuite d'étude des néo-bacheliers issus de milieu modeste, le déficit d'information sur les opportunités qui s'offrent à eux et l'impact psychologique et financier de l'éloignement des lieux où sont délivrées les formations d'enseignement supérieur sélectives occupent une position de plus en plus centrale. Par exemple, au lieu d'envisager un IUT ou une CPGE, les meilleurs élèves boursiers de la voie technologique restent en STS et généralement dans leur lycée d'origine en adaptant leur projet aux spécialités offertes localement pour en limiter l'impact sur leur famille. La vraie réponse pour dépasser cette situation passe donc par l'amont qui doit faire l'objet d'une mobilisation généralisée dès le collège.

3.4.1 Le plan pluriannuel pour la réussite en licence

Lancé en 2007, ce plan a pour but de favoriser la réussite des étudiants en licence et d'atteindre l'objectif de mener 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. 730 millions d'euros supplémentaires ont été consacrés par le MESR à sa réalisation sur la période 2007-2012. Les établissements ont joint leurs efforts à ceux de l'Etat en dégagant des fonds sur leurs budgets propres. Les mesures mises en place se sont articulées autour de cinq axes principaux :

- L'accueil des nouveaux étudiants (universités d'été, séminaires de pré-rentrée...).
- Le renforcement de l'encadrement pédagogique (enseignants référents, tutorat pédagogique, augmentation du nombre d'heures d'enseignement, développement du contrôle continu, diversification des parcours et des méthodes...).
- Le soutien aux étudiants en difficulté avec la mise en place de dispositifs spécifiques (tutorat, unités d'enseignement de méthodologie dotées d'ECTS...).
- La professionnalisation des enseignements avec la généralisation du projet professionnel, le développement des stages, l'acquisition de compétences additionnelles (informatique, langue étrangère).
- L'engagement dans une démarche qualité avec l'évaluation des enseignements et du système universitaire par les étudiants.

L'architecture du plan vise à réaffirmer les principes fondateurs de la licence mais en même temps à la rendre plus visible et plus lisible pour le monde économique. L'arrêté du 1^{er} août

2011 porte cette double marque d'un ancrage de la licence dans l'excellence académique et la professionnalisation de la formation qui doit permettre à l'étudiant de réaliser son projet personnel et professionnel. La licence qui associe plus largement le monde économique reste un diplôme national dont la qualité est garantie par l'AERES dans le respect de l'autonomie des universités. Ces nouvelles modalités (intervention dans la formation de professionnels des secteurs de débouchés, mise en œuvre de pédagogies innovantes, développement des stages et de l'alternance, place centrale donnée au projet personnel et professionnel de l'étudiant, recours au e-portfolio) contribuent à améliorer l'employabilité des diplômés sans renoncer à la valeur académique du diplôme.

3.4.2 Les Cordées de la réussite

Dans le prolongement d'opérations dites d'ouverture sociale initiées à partir de 2003 par des établissements d'enseignement supérieur, universités et grandes écoles et soutenues par la politique de la ville⁵² dans le cadre de la « charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux filières d'excellence » du 17 janvier 2005, les Cordées de la réussite ont été lancées le 18 novembre 2008⁵³ par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la ville. Ils ont été rejoints en 2010 par quatre autres ministères, le ministère de l'éducation nationale, celui de la culture et de la communication, celui de l'agriculture, et celui de la défense. En 2011, ce sont plus de 300 Cordées de la réussite qui ont touché dans toutes les académies près de 50 000 collégiens et lycéens dans 2000 établissements, soit près de 200 000 jeunes depuis le lancement du programme en 2008. S'appuyant sur la mise en réseau de solidarité d'établissements de tous niveaux, de toutes notoriétés, de toutes implantations territoriales, de toutes sociologies, les Cordées de la réussite invitent tous les acteurs de l'éducation, les équipes pédagogiques, les partenaires associatifs et du monde économique, à se mobiliser pour développer des actions innovantes visant à accroître l'ambition scolaire de jeunes qui n'envisagent pas de poursuivre leurs études en raison de leur origine sociale ou territoriale ou parce qu'ils ne disposent pas de toutes les « clés » pour s'engager avec succès dans une formation longue.

⁵² On comptait une cinquantaine d'opérations en 2007 touchant autour de 2000 élèves de lycées généraux et technologiques accompagnés par des étudiants des grandes écoles et écoles d'ingénieur. Au niveau collège, l'opération « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves » initiée le ministère de l'Education nationale avec le concours du ministère en charge de la politique de la ville concernait sur la même période près de 7000 élèves principalement encadrés par des étudiants de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

⁵³ Cf. Dossier de presse : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/97/9/cordees_38979.pdf

Elles constituent la colonne vertébrale d'une politique visant à développer l'ambition scolaire et professionnelle des élèves issus de milieu modeste, des quartiers d'habitat social et des territoires ruraux, de les accompagner dans leur parcours d'études et d'introduire une plus grande diversité sociale dans l'enseignement supérieur notamment dans les filières très sélectives. Après une phase expérimentale et de montée en puissance progressive, sa généralisation à toutes les structures de formation, à tous les niveaux d'enseignement, à tous les territoires avec une assise réglementaire forte telle que son inscription dans le code de l'éducation est désormais à l'ordre du jour.

3.4.3 Développement d'une offre d'hébergement innovante intégrant un accompagnement personnalisé au long cours

L'étude des choix de poursuite d'études de néo bacheliers technologiques issus de milieu modeste (boursiers) montre que la proximité de l'offre de formation avec le lycée d'origine (et le plus souvent le domicile parental) influence très fortement ce choix. L'impact du logement est ici majeur, ce qui tend à avantager les bacheliers S issus de CSP généralement plus favorisées. La répartition géographique des 2100 lycées avec STS étant très diffuse alors que celle des 115 IUT est beaucoup plus lacunaire, les meilleurs élèves boursiers de la voie technologique restent plutôt en STS dans leur lycée d'origine en adaptant (minorant) leur projet aux spécialités offertes localement pour limiter la charge financière supportée par leur famille. Alors qu'ils en ont les capacités et la motivation, ils ne font pas le choix de l'IUT généralement plus distant où se pose inévitablement parmi d'autres questions (éloignement familial, transport, autonomie ...) celle de l'hébergement et de son coût. Dans ce contexte, les mesures incitatives en direction des bacheliers issus de milieu modeste pour qu'ils candidatent et soient accueillis dans des formations plus sélectives n'ont de sens que si on leur associe une offre d'hébergement social incluant un accompagnement.

3.4.3.1 Les internats d'excellence

Lancés en 2008 dans le cadre de la Dynamique Espoir banlieues et inscrits depuis 2009 dans les priorités nationales financées par le programme d'investissements d'avenir, les internats d'excellence s'adressent à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Le programme permet de mettre à

leur disposition un établissement innovant dans son fonctionnement et son offre pédagogique et éducative. En 2011-2012, 26 internats d'excellence ont été ouverts qui accueillent 2400 élèves jusqu'au baccalauréat, essentiellement des collégiens et des lycéens. A ces structures, il faut ajouter 7 900 places labellisées, réparties sur tout le territoire. À terme, le programme vise l'ouverture de 20 000 places labellisées internat d'excellence.

L'enseignement supérieur dans les internats d'excellence : Avec 326 élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (256 filles et 70 garçons) essentiellement à Paris (Foyer Jean Zay et Résidence Coubertin), seulement 23 élèves de CPGE dans des internats d'excellence de province (Amiens, Lille et Limoges) et 48 élèves de CPES principalement en province (Dijon, Limoges et Metz qui ouvrira en 2012), l'enseignement supérieur est le parent pauvre du programme qui ne pourra apporter qu'une contribution symbolique à la réalisation de la grande ambition de porter à au moins 30% le taux de boursiers dans les grandes écoles et les filières prestigieuses.⁵⁴ Pour palier cette situation, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche soutenu dans son initiative par le commissariat à la diversité et à l'égalité des chances a conçu les «Résidences pour la réussite» qui constituent un dispositif complémentaire et cohérent avec les internats d'excellence et permet de garantir la continuité de l'accompagnement des jeunes issus de milieux modestes, méritants et motivés réalisé dans le cadre des internats d'excellence et des «Cordées de la réussite».

3.4.3.2 Les résidences pour la réussite

Lancées en 2010, les résidences pour la réussite s'adressent à des néo bacheliers boursiers issus de milieux défavorisés inscrits en CPGE, STS, IUT ou licence et présentant un fort potentiel, pour leur permettre de s'engager avec succès dans un cursus d'études ambitieux. Elles consistent en une offre innovante, complémentaire de celle des internats d'excellence, qui associe à un hébergement à un coût modéré, un accompagnement éducatif et pédagogique de très grande qualité (tutorat, suivi personnalisé, compléments disciplinaires,

⁵⁴ De plus, nombre d'internes d'excellence ne pourront plus être accueillis en internat d'excellence après l'obtention de leur baccalauréat. C'est le cas notamment de ceux qui s'inscriront à l'université pour y suivre des études médicales ou juridiques par exemple ou en IUT, certains internats étant très excentrés par rapport aux pôles universitaires. Cette situation peut compromettre le parcours de néo bacheliers issus de milieux modestes qui du jour au lendemain ne bénéficieront plus du cadre et de l'accompagnement qui leur a permis jusqu'ici d'exprimer leur potentiel et d'élever leur ambition.

ouverture culturelle et à l'actualité, activités artistiques et sportives...). Le comité interministériel à l'égalité des chances du 23 novembre 2009 et le comité interministériel des villes du 18 février 2011 ont demandé la création de 3 000 à 5 000 places en résidence pour la réussite au plan national, dont au moins 1 500 en Ile-de-France. Cet objectif s'inscrit dans les objectifs du programme des internats d'excellence qui vise la création de 20 000 places. Un cahier des charges des résidences pour la réussite a été élaboré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Trois « résidences pour la réussite » représentant approximativement 150 places ont été ouvertes en 2011 par le MESR, à Neuilly-sur-Seine, La Courneuve et Rouen. Quatre autres projets à Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses, Toulouse et Rouen sont engagés. Neuf projets sont à l'étude. L'ensemble de ces initiatives de grande qualité permettra de créer d'ici à 2014, approximativement 2000 places de « résidence pour la réussite » en Ile-de-France et en province.

3.5 L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

La progression des effectifs de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur se poursuit de manière régulière. De 2001 à 2009, les effectifs ont enregistré un accroissement très significatif passant de 53 564 au 31-12-2001 à 103 075 au 31-12-2009, soit 92% de plus en 8 ans. Le cap des 110 000 apprentis dans l'enseignement supérieur a été franchi au cours de l'année universitaire 2010-2011, soit une progression de 7,3% alors que le nombre total d'apprentis stagne.

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur représente aujourd'hui 24,3% de l'ensemble des formations préparées par cette voie contre 10% en 1997-1998. Un quart des nouveaux contrats visent une qualification de niveau bac +2 et au delà (Source : DARES n°089). Les apprentis préparant un BTS sont toujours les plus nombreux (46,7% des apprentis du supérieur) mais leur part dans l'ensemble des apprentis du supérieur diminue. Il en va de même des apprentis préparant un DUT dont le nombre est en légère régression après quatre années d'augmentation. A contrario, les effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels sont en progression. 11 500 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur, principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies

industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités qui ont un faible taux de féminisation (13,4 % de filles). Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion.

Un plan exceptionnel en faveur de l'emploi et de la formation, notamment en direction des jeunes a été annoncé par le Président de la République le 1^{er} mars 2011 à Bobigny. Considérant que l'alternance constitue pour les jeunes un véritable « passeport pour l'emploi » il a fait de son développement une priorité nationale avec l'objectif de porter à 800 000 d'ici à 2014 et à un million à terme, le nombre de jeunes en alternance.⁵⁵ Avec 12.700 étudiants en apprentissage reçus à l'examen, les formations au BTS disposent d'une marge de progression pour viser l'objectif de 20.000 étudiants de STS préparant le diplôme par apprentissage. Pour accélérer cette évolution, le recteur Jean Sarrazin⁵⁶ a proposé que la moitié des nouvelles sections de BTS qui seront désormais ouvertes, qu'il s'agisse d'une création nette ou de la transformation d'une section existante, le soit obligatoirement en apprentissage. Toutefois, l'alternance et l'apprentissage ne doivent pas être cantonnés aux seuls cursus professionnels et technologiques. Il est indispensable de les développer sur l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur y compris dans les grandes écoles et écoles d'ingénieur car elles sont gages d'une excellente insertion professionnelle, ce qui en temps de crise économique est particulièrement précieux, et séduisent particulièrement les jeunes issus des catégories sociales les plus modestes.

Les apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur bénéficient des mêmes droits et des mêmes prestations que les étudiants, à l'exception des bourses : accès aux résidences universitaires et à la restauration collective à tarif social (3€ par repas) décidé le 1^{er} janvier 2011 par le CNOUS. Ceux qui préparent un diplôme de niveau IV ou V ont un accès plus limité aux logements et aux restaurants universitaires, cette possibilité leur étant ouverte à la condition d'une convention conclue entre le C.F.A et le CROUS dont ils relèvent. Une convention signée entre le ministère chargé de l'emploi (DGEFP) et le CNOUS permet désormais aux apprentis de tous niveaux de bénéficier du service de restauration des CROUS

⁵⁵ On compte 425 000 apprentis en France, 322 000 préparant un diplôme de niveaux IV et V (CAP, BEP, Bac Pro, ...) et 103 000 un diplôme de niveau I à III (BTS, DUT, Licence, Master, Diplôme d'ingénieur, ...).

⁵⁶ « Eléments de réflexion sur les formations technologiques supérieures courtes et tout particulièrement les sections de techniciens supérieurs », Jean Sarrazin. Rapport au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, janvier 2010.

à tarif social (le ministère chargé de l'emploi prend à sa charge la part de l'Etat pour les apprentis qui ne sont pas inscrits dans un cursus de l'enseignement supérieur).

3.6 Les stages

Avec la loi LRU, la loi sur la formation professionnelle de 2009, l'arrêté licence de juillet et la loi Cherpion, les stages à forte valeur ajoutée pédagogique et qui conditionnent désormais la réussite en licence professionnelle et IUT, se sont quantitativement et qualitativement développés à l'université, (amélioration de l'encadrement, limitation de la durée des stages à six mois, dans une même entreprise, généralisation des conventions de stage ; délai de carence d'un tiers de la durée du stage, pour éviter que le stage se substitue à la création d'un emploi de plein exercice, gratification à partir de 2 mois de stage même lorsqu'ils ne sont pas consécutifs.)

Des **bureaux d'aide à l'insertion professionnelle** (BAIP) ont été créés au sein de chaque université dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Art. L. 611-5 du Code de l'Education), afin notamment de diffuser auprès des étudiants une offre de stages et d'emplois variée en lien avec leur formation et de les assister tant pour leur recherche de stage que du premier emploi. Les BAIP jouent un rôle moteur dans l'organisation des relations entre les universités et le monde professionnel. La loi a rendu obligatoire un bilan annuel de l'activité des BAIP. Les premiers éléments de bilans sont plutôt positifs avec quelques difficultés encore à toucher les étudiants prioritaires.

En 2009-2010, 32% des étudiants inscrits en licence, licence professionnelle, Master, formation d'ingénieurs et institut universitaire de technologie ont suivi un stage. Cette proportion double (63%) pour les étudiants en Master 2. Dans la formation d'ingénieur, 65% des étudiants en première année en ont effectué un, 81% en deuxième année et 93% en troisième année. Quatre stages sur dix durent moins de deux mois et environ la moitié des stages sont gratifiés démontrant que les stages s'inscrivent dans une véritable démarche d'insertion. Pour les stages à l'étranger, 8% sont effectués en L3 et 10% en M2. La proportion de stages se déroulant à l'étranger est la plus élevée pour les formations

d'ingénieurs : elle culmine à 33% des stagiaires en deuxième année, contre 8% de l'ensemble des stages universitaires en 2009-2010.

3.7 Un Indicateur de performance en matière d'ouverture sociale des grandes écoles

Dans le cadre de la convention signée le 2 février 2010 par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), les ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Education nationale, de l'Ecologie, de l'Economie, de la Défense, de l'Agriculture, de l'Industrie, de la Ville et le Commissariat à la Diversité et à l'Egalité des chances, a été décidé de conduire une réflexion sur la mesure de l'ouverture sociale des grandes écoles et d'élaborer un tableau de bord constitué d'indicateurs susceptibles de refléter l'ouverture sociale et le volontarisme en matière d'égalité des chances des grandes écoles. Cinq types d'indicateurs ont été retenus : le nombre de boursiers sur critères sociaux de l'Etat, les professions et catégories sociales (PCS) des parents, l'origine géographique des étudiants, notamment quand ils sont issus des territoires de la politique de la ville (Zones Urbaines Sensibles) et des territoires ruraux (Zones de Revitalisation Rurale), les dispositifs en faveur de l'ouverture sociale de l'établissement (exonérations des droits ou frais de scolarité, aides spécifiques, implication dans les Cordées de la réussite...), la diversité des voies de recrutement et des modalités de formation (apprentissage, admissions parallèles après un cursus universitaire, un BTS ou DUT, susceptibles de profiter plus largement aux jeunes d'origine modeste). Leur exploitation sur la base d'une enquête adressée à l'ensemble des écoles représentées au sein de la CGE et le CDEFI permettra d'établir un état des lieux national de l'ouverture sociale des grandes écoles. Le tableau constitue également un outil de pilotage permettant aux écoles d'appréhender l'évolution de l'origine sociale de leurs étudiants en vue de développer leur politique d'ouverture sociale. En phase initiale, 228 écoles sur les 324 interrogées ont répondu, soit 65,9%.

3.8 La prise en compte des personnes en situation de handicap

Au nombre de 695 il y a trente ans, on comptait 10259 étudiants en situation de handicap inscrits à l'université en 2010. Afin d'accélérer cette progression, le MESR a élaboré deux chartes en 2007, l'une «université-handicap» signée avec la Conférence des présidents des universités (CPU) qui incitait les universités à créer une structure d'accueil dédiée et

coordonnée par un responsable et l'autre signée avec la Conférence des grandes écoles. Depuis la rentrée 2008, les actions mises en œuvre antérieurement par les universités sont intégrées dans la démarche de l'orientation active. Afin de diffuser le plus largement possible les informations relatives aux conditions d'accueil et d'accompagnement en direction des étudiants en situation de handicap proposées par les établissements, le site Handi U a été entièrement repensé. Au plan budgétaire, depuis 2007, 7,5M€ sont inscrits chaque année en loi de finances pour développer des dispositifs destinés à accompagner le étudiants handicapés dans leur cursus de formation (interprètes, codeurs d'informations, preneurs de notes, tutorat, traduction en braille...) et pour initier des actions d'information et de sensibilisation à leur destination et à celle des personnels handicapés. Par ailleurs, des crédits sont affectés (15 M€ en 2008, 20 M€ en 2009 plus 10 M€ du Plan de relance, 25 M€ en 2010 et 17,5 M€ en 2011) pour réaliser des diagnostics et des travaux d'accessibilité des bâtiments. La loi de finances 2012 prévoit un maintien de l'effort financier important qui est fait depuis plusieurs années.

4. PRÉCONISATIONS

Nos préconisations s'organisent selon trois axes qui interagissent et concourent au même objectif de davantage de justice et d'équité sociale et territoriale dans le fonctionnement de notre système scolaire :

- **Vaincre l'autocensure grâce à l'accompagnement personnalisé**
- **Ouvrir l'enseignement supérieur en adaptant sa structure**
- **Lever les obstacles financiers et territoriaux**

4.1 Vaincre l'autocensure grâce à l'accompagnement personnalisé

4.1.1 L'ORIENTATION

L'orientation est au cœur de notre action en faveur de l'égalité des chances. L'accompagnement à l'orientation vise à briser le plafond de verre en favorisant chez les élèves l'apprentissage progressif des choix, l'appropriation de l'information et une meilleure connaissance de soi. Mais c'est aussi savoir rendre intelligible, dans la culture même des élèves, l'information sur les métiers et les formations, car cet accompagnement passe, pour une partie, par une meilleure information à leur égard. L'orientation doit s'inscrire visiblement dans la culture des enseignants, depuis le début du lycée. Appuyons-nous sur l'ONISEP et sur des outils modernes et adaptés pour toucher l'ensemble des élèves.

Propositions :

- **Garantir un continuum d'accompagnement depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur avec une attention forte de Bac -3 à Bac +3**
- Développer une banque de stage en 3e au niveau national pilotée par l'Education Nationale et alimentée en offres par des conventions signées avec les grandes

entreprises et les administrations. Créer les conditions de réussite du stage d'observation en 3^e est le meilleur moyen de susciter l'ambition et de donner le choix d'un continuum d'accompagnement qui mènera a minima en bac+3.

- Instituer un module d'expression orale (rhétorique) dans le cadre des cours de français pour les élèves de la seconde à la terminale, afin de limiter la discrimination sociale.
- **Renforcer la place et le rôle de l'ONISEP en accroissant sa visibilité.**
- Optimiser et accélérer la mise en œuvre des moyens de communication en phase avec les comportements des familles des élèves et des étudiants
- Garantir l'égalité des chances face à l'information en démocratisant l'accès au numérique.
- Établir une culture commune de l'orientation et former les enseignants aux outils d'orientation.
- Rapprocher les lycées des établissements de l'enseignement supérieur, notamment en organisant des journées de visite sur site.
- Mettre en place dans tous les établissements, un « réseau des anciens » actifs via les moyens actualisés des réseaux sociaux.
- Mobiliser les membres de ces réseaux d'anciens pour l'accompagnement personnalisé des lycéens.
- Valoriser les formations professionnelles comme voie d'excellence au même titre que toutes les autres.
- Mettre l'information pour l'orientation et l'égalité des chances au cœur de la médiation éducative. Pour cela, poursuivre le développement de trois services de médiation éducative de l'information dédiés aux équipes éducatives, aux élèves, aux familles et aux partenaires institutionnels et socio-économiques : le Webclasseur-orientation, le site « Mon orientation en ligne » (www.monorientationenligne.fr) et le portail « Mon stage en ligne » (<http://www.mon-stage-en-ligne.fr/>)

4.1.2 L'ACCOMPAGNEMENT

Les parcours des élèves, puis des étudiants, doivent être **sécurisés** et **personnalisés**. La transition entre le secondaire et le supérieur qui engage si fortement l'avenir des élèves, doit être préparée en amont par une mise en synergie des actions développées au lycée et à l'Université ou au sein des grandes écoles. La réussite des élèves boursiers exige la mise en place d'actions connexes pour sécuriser les parcours des boursiers et lisser les difficultés liées à la transition scolaire-supérieur et à l'orientation. Il s'agit notamment de l'hébergement, du tutorat, de l'accompagnement académique, de l'accompagnement culturel, de l'apprentissage actif des langues vivantes et de l'ouverture au monde du travail.

Il faut généraliser les maillages de la réussite entre les établissements, telles que les Cordées de la réussite, mais aussi faciliter les liens entre le secondaire et le supérieur et renforcer les liens directs entre les élèves.

Propositions :

- **Développer les liens directs entre les élèves :**
 - organiser des rencontres systématiques des élèves de lycée (1ère et Terminale) avec des élèves de classes préparatoires et des étudiants des Grandes Écoles ;
 - inciter l'organisation de réunions d'initiation à l'utilisation des sites de l'ONISEP et du CROUS, ainsi que des rendez-vous réguliers d'information et de débats sur l'orientation dans tous les établissements.
- **Généraliser l'accompagnement des élèves dans le cadre des Cordées de la réussite** et confier la responsabilité de cette politique publique aux recteurs (mise en place et coordination).
- Constituer des viviers de tuteurs diversifiés (universités, grandes écoles, associations mais aussi monde de l'entreprise).
- Intéresser les établissements à la mise en œuvre d'actions dédiées aux parcours de réussite par le biais d'une dotation spéciale complémentaire des fonds sociaux lycéens.

- **Installer un «comité national d’orientation et de suivi des Cordées de la réussite»** et en confier la présidence au Ministre en charge de l’enseignement supérieur.
- **Généraliser la mise en réseau de solidarité d’établissements de tous territoires, de tous niveaux, de toutes sociologies et de toutes notoriétés dans le cadre des Cordées de la réussite.**
- Pour ce faire et donner une assise réglementaire forte à cette politique d’équité sociale et territoriale, **inscrire les Cordées de la réussite dans le Code de l’éducation (partie L) en confiant la responsabilité de la mise en place du réseau académique, de son pilotage et de son évaluation au recteur en lien avec le préfet de région.**
- **Faire de cette politique un axe structurant des projets académiques et inscrire sa concrétisation dans les projets des établissements avec la signature de conventions d’objectifs et de moyens.** Inscrire systématiquement cette dimension dans les lettres de mission des chefs d’établissement.
- Faire signer par tout élève participant aux actions relevant de la politique des Cordées de la réussite un contrat d’engagement formalisé joint à son dossier scolaire.

4.1.3 L’ACCÈS AUX CLASSES PRÉPARATOIRES

L'appétence des élèves boursiers pour les classes préparatoires se mesure désormais grâce à au portail Admission Post-Bac. C'est un bon outil de mesure de l'autocensure des boursiers. Il convient de tout faire pour que toutes les classes préparatoires puissent accueillir dans de bonnes conditions un taux élevé de boursiers avec une politique volontariste d'hébergement et d'accompagnement personnalisé, en particulier lors du premier semestre.

Il faut fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs aux recteurs et aux responsables des établissements concernés. Chaque année, il reste des places inoccupées dans les écoles de commerce et d'ingénieurs. De même, les classes préparatoires doivent devenir un débouché encouragé et naturel pour les élèves boursiers et méritants.

Propositions :

- **Accroître l'appétence des jeunes issus de milieu modeste pour les filières sélectives et les accompagner :**
 - Mieux mesurer et analyser l'appétence pour le post-bac sélectif via Admission Post Bac et accéder ainsi à une vision globale des comportements des élèves afin d'en déduire des stratégies d'action pour instaurer un cercle vertueux.
 - Repérer les lycées à faible émergence de candidatures en CPGE pour en analyser les causes :
 - Proposer un accompagnement et un partenariat renforcé de l'établissement par un lycée à CPGE
 - Intégrer de manière prioritaire l'établissement dans une Cordée de la réussite.
- **Augmenter le nombre d'élèves boursiers en CPGE :**
 - Inscrire un objectif d'accroissement du nombre des boursiers dans les lettres de mission des chefs d'établissements.
 - Atteindre partout l'objectif d'au moins 30 % d'élèves boursiers
 - Demander à chaque lycée de présenter et d'accompagner les candidatures en CPGE :
 - de tous les élèves boursiers de l'enseignement scolaire méritants et volontaires ;
 - de tous les élèves de CSP défavorisées et intermédiaires méritants et volontaires.
 - Mesurer et valoriser la performance des établissements en matière de promotion et de réussite des boursiers :
 - Introduire un indicateur académique.
 - Imaginer un « intéressement » en indexant une partie des moyens alloués aux établissements sur cet indicateur.
 - **Conditionner toutes les ouvertures de CPGE générales à la participation préalable de l'établissement concerné à une cordée de la réussite** intégrant toutes les formes d'accompagnement et la recherche de synergie avec un grand établissement, Université ou/et Ecole.

- Demander à toutes les CPGE de s'engager dans le réseau des Cordées de la réussite.
- Demander à toutes les CPGE de mettre en place des pôles d'accueil et d'appui aux étudiants boursiers volontaires.
- **Accompagner les élèves issus de milieux défavorisés dès le début de la CPGE :**
 - Systématiser les préentrées (à partir du 20 août) pour les élèves boursiers (Cf. Ecole d'été organisée la dernière semaine d'août par le Pôle Universitaire de Proximité de Lyon 3).
 - En cohérence avec la Réforme du lycée, transformer le premier semestre de CPGE en période d'accueil et de transition. Poursuivre dans ce cadre l'accompagnement personnalisé initié au lycée. Cette « semestrialisation » doit être l'occasion de réorientations réussies.
 - Redéployer les heures de colles pour garantir une bonne insertion des boursiers dans un univers nouveau et déstabilisant.

4.1.4 LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les réponses que nous devons apporter doivent s'appuyer sur une mise en solidarité généralisée des établissements et des territoires. Mais il faut aussi que ceux qui ont pu s'appuyer sur les moyens de la République pour réussir témoignent de leur parcours et puissent aider les jeunes élèves boursiers à s'affranchir de leurs inhibitions. Le tutorat est un levier qui a fait ses preuves, et doit être développé et institutionnalisé.

Propositions :

- Instituer une obligation de tutorat dans certaines filières sélectives (médecine, droit, etc.) d'au moins un semestre pour les élèves de L3 avec les élèves de L1.
- Instaurer une « **journée nationale de retour aux sources** » au cours de laquelle les anciens élèves (pendant leur carrière ou simplement au cours de leurs études

supérieures) reviennent dans leur lycée pour témoigner de leur parcours et de leur réussite.

La formule doit tourner autour de la restitution des réussites par solidarité avec les plus jeunes et à partir d'un réinvestissement dans le lycée d'origine.

- **Développer le parrainage en s'appuyant sur des réseaux emblématiques** comme les médaillés de la Légion d'honneur ou de l'Ordre du mérite national, les académiciens... : **un médaillé = un filleul tutoré.**
- **Créer un « Prix national de la Solidarité »** à l'adresse des établissements engagés dans les Cordées de la réussite.

4.2 Ouvrir l'enseignement supérieur en adaptant sa structure

4.2.1 RÉFORMER LES CONCOURS

La question des concours et de leur organisation n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'une analyse consolidée. Il faut pourtant mesurer le biais qui pourrait conduire à une sous représentation des élèves boursiers dans les écoles. L'épreuve de culture générale étant jugée par plusieurs de nos interlocuteurs comme étant en définitive moins inégalitaire que l'épreuve de sciences, la suppression de cette épreuve ne se justifie pas à des fins d'ouverture sociale. D'autres propositions sont plus porteuses d'avenir : notamment la réforme des concours avec une recomposition des jurys et la valorisation du potentiel plus que le seul niveau académique lequel ne permet pas toujours de prédire les progressions futures.

Propositions :

- **Mettre en place une épreuve de culture générale sur programme afin de réduire l'effet ségrégatif de cette épreuve.** Après 2 ans de CPGE, il n'y a pas de différence significative en termes de classement entre les boursiers et les non boursiers. De plus, cet enrichissement personnel profitera aux deux catégories.
- **Garantir la diversité au sein même des jurys des concours :** un comité national pourrait veiller à cette diversité réelle (pas seulement visible ou anecdotique) au sein des membres d'un même jury. Quand les jurys changent, c'est la définition même de la culture qui change.
- **Réformer les concours pour qu'ils valorisent, par un coefficient significatif, la motivation, l'intensité du parcours, le projet personnel, les Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés (TIPE), les démarches d'initiation à la Recherche et à l'Innovation, etc.**

4.2.2 VALORISER LES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES

Même avec un taux moyen de boursiers élevé dans les CPGE technologiques dont le nombre est encore relativement limité, il est difficile d'extrapoler leur impact sur l'ouverture sociale des grandes écoles. En effet, les effectifs des CPGE technologiques sont actuellement très limités par rapport aux effectifs des CPGE générales. De plus, les affectations des lauréats aux concours technologiques dans les Ecoles ne privilégient pas les Ecoles de plus forte notoriété. Les cursus qui leur sont proposés seraient ceux qui correspondent à la voie générale. Les échecs sont fréquents et particulièrement douloureux pour les étudiants issus des voies technologiques. Chaque voie de formation porte en elle une forme d'excellence non hiérarchisable, il convient donc de construire un continuum de réussite à tous les niveaux de la voie professionnelle. L'excellence technique qui est l'apanage de la voie professionnelle doit autoriser, après une sortie à un niveau de qualification donné, un passage à des formations à un autre niveau ou d'un autre type.

Propositions :

- **Augmenter le nombre de CPGE technologiques** avec des conditions d'encadrement et d'hébergement (Cordées et résidences de la réussite) adaptées en veillant bien à l'ouverture simultanée de places dans les Ecoles.
- Créer des « **Grandes Écoles des Métiers** » organisées par branches pour préparer au métier de l'Ingénieur par la voie professionnelle selon des modalités innovantes ;
- Demander aux Grandes Écoles généralistes d'organiser une filière professionnelle pour accueillir des étudiants issus des lycées professionnels ;
- **Augmenter les dispositifs passerelles entre BTS, DUT et voies longues type ingénieur ou manager, en particulier dans des classes du type Adaptation Techniciens Supérieurs (ATS).**
- Initier une politique de dynamisation des filières courtes type BTS, IUT et développer les possibilités de passage vers des filières ingénieurs ou managers via des classes type ATS (adaptation techniciens supérieur).

- **En amont, mettre systématiquement en réseau tout lycée professionnel avec un lycée, ayant des classes post-baccalauréat technologiques (STS ou prépas TSI, TPC, TB, ATS, ECT) et un établissement d'enseignement supérieur préparant au métier de l'ingénieur ou un IUT.**

4.2.3 DÉVELOPPER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR LE DAEU

Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) s'adresse principalement à des personnes qui ont interrompu précocement leurs études secondaires et exercé le plus souvent une activité professionnelle, souhaitant entreprendre des études supérieures dans une perspective de promotion sociale ou professionnelle. S'il est indéniable qu'il contribue à l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, le dispositif actuel a besoin d'être redynamisé. Six pistes peuvent être envisagées :

Propositions :

- **Généraliser le dispositif à toutes les académies.**
- **Développer les portails régionaux ou académiques dédiés au DAEU, sur le modèle proposé par la Région Nord Pas-de-Calais (www.daeu.fr).**
- Faire monter en puissance les préparations à distance du CNED et des plateformes de formation en ligne.
- Initier des formations « pré-DAEU » pour une mise à niveau des personnes ayant arrêté leurs études avant la classe de première ou orientées vers des formations courtes professionnelles (CAP, BEP).
- Mettre en place des modules d'aide à la réussite et des actions de tutorat pédagogique pour les stagiaires en difficulté.
- Intensifier les relations entre les différents acteurs intervenant dans l'information, la formation ou le financement (assumé actuellement par le seul MESR) : universités, Pôle Emploi, missions locales, Conseils généraux.

4.2.4 DÉVELOPPER L'ALTERNANCE DANS LE SUPÉRIEUR

L'alternance est un outil très efficace de l'égalité des chances. Elle permet d'ouvrir le recrutement du secondaire à des élèves d'origine plus diversifiée, notamment des boursiers. C'est une occasion de plus, pour les boursiers, d'accéder à des filières d'excellence.

L'alternance souffre aujourd'hui d'un manque de valorisation. Pourtant, les alternants préparent les mêmes diplômes, bénéficient d'une expérience irremplaçable grâce à laquelle ils sont davantage employables. Grâce à l'alternance, plus de personnes, et notamment des boursiers, peuvent obtenir des formations qui leur garantissent un emploi. Il faut améliorer les CFA et à nouveau, concevoir des dispositifs de passerelles pour rejoindre des filières générales.

Propositions :

- **Mieux traduire sur le terrain la politique du Ministère en faveur de l'apprentissage.**
- **Assouplir le cadre général de création des formations par apprentissage.**
- **Développer l'alternance dans le secteur public** (qui pourrait s'appliquer les mêmes obligations que le privé).
- **Valoriser l'alternance :**
 - Par l'obtention d'un diplôme de même niveau.
 - Par la fertilisation mutuelle des deux mondes de l'école et de l'entreprise.
 - En valorisant la formation et la promotion sociale tout au long de la vie et par la formation continue et la valorisation des acquis de l'expérience capitalisable (VAE).
 - En prévoyant que la moitié des nouvelles sections de BTS, qu'il s'agisse d'une création nette ou de la transformation d'une section existante, le soit obligatoirement en apprentissage.
- **Réformer les Centres de Formation pour Apprentis (CFA) :**
 - Avoir des CFA qui offrent des formations dans le secondaire et dans le supérieur (pas de rupture entre le secondaire et les universités)

- Créer des CFA nationaux sur chaque grand pôle émergeant délivrant une formation innovante (exemple le pôle nucléaire).
- Inciter les collectivités territoriales à engager des partenariats avec les CFA.
- **Développer des systèmes de formation innovants pour faire revenir les décrocheurs du supérieur** et éviter qu'en entrant précocement et surtout sans diplôme sur le marché de l'emploi, ils se privent des progrès qu'ils pourraient réaliser avec un accompagnement adapté.
- **Développer l'alternance (scolaire-stage) dans les BTS** : 1ère année en formation scolaire et 2^{ème} année en apprentissage.
- Développer les passerelles adaptées pour **l'accueil des bacheliers professionnels en BTS dans les CFA** (mentions complémentaires ou modules spécifiques).
- Impliquer les opérateurs d'intérim dans le recrutement d'un **quota d'intérimaires diplômés de l'enseignement supérieur en alternance**.
- **Europe de l'apprentissage** : donner un crédit formation en apprentissage de 2 ans sans limite d'âge dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie.

4.3 Lever les obstacles financiers et territoriaux

4.3.1 LE LOGEMENT

L'hébergement est un nœud de cristallisation des inégalités sociales qui brident les bacheliers boursiers. L'inégalité concernant l'hébergement est un révélateur des inégalités sociales, géographiques et culturelles. Cette inégalité apparaît chaque fois que la mobilité est exigée soit pour un élève ou un étudiant de condition sociale modeste ou habitant dans un territoire isolé. Ce sujet devrait être au cœur des projets pour l'Égalité des chances des Jeunes dans leurs parcours scolaires et étudiants. Chaque étudiant boursier qui intègre l'enseignement supérieur doit recevoir un conseil personnalisé pour faciliter la recherche d'un hébergement compatible avec son revenu étudiant. L'ouverture sociale de l'enseignement supérieur doit passer par le développement de l'offre d'hébergement.

Selon une étude empirique des choix de poursuite d'études de néo bacheliers technologiques issus de milieu modeste (boursiers), réalisée par Claude Boichot à partir des données du portail APB, montre que la proximité de l'offre de formation avec le lycée d'origine (et le plus souvent le domicile parental) influence très fortement ce choix. C'est la raison pour laquelle il nous faut à la fois développer l'offre de logements étudiants avec accompagnement personnalisé sur le modèle des résidences pour la réussite, mais aussi mieux informer et accompagner chaque boursier vers ces possibilités.

Propositions :

- **Instituer un droit au conseil à l'hébergement étudiant boursier (CROUS, CNOUS et établissements d'enseignement supérieur).**
- **Intégrer dans l'hébergement des boursiers un accompagnement personnalisé au moins pour les deux premières années après le baccalauréat.**
- **Développer les capacités de logement des étudiants** assimilés à des logements sociaux, en favorisant des modes innovants tels que la colocation et le logement intergénérationnel.
- Développer les internats d'excellence pour la Réussite dans l'Enseignement Supérieur au sein de lycées à CPGE.

- **Développer l'offre d'hébergement en résidence pour la réussite avec au moins un site par grand pôle universitaire** : les résidences pour la réussite des étudiants boursiers sont un maillon essentiel de la politique des Cordées de la réussite qui prend ses racines dès le collège, se poursuit au lycée et est parachevée au cours des premières années d'études post bac où les taux d'abandon des jeunes issus de milieu modeste sont les plus élevés. Développer pour ce faire les modes de financement : partenariat public-privé avec le CROUS (PPP).
- **Développer la colocation solidaire ou intergénérationnelle**
 - Engager le dialogue avec les collectivités territoriales sur les enjeux et les modalités de l'ouverture des internats tout au long de l'année scolaire.
 - Inciter les chefs d'établissements à s'impliquer dans la recherche d'hébergement pour les boursiers en CPGE, et en particulier à s'approprier la politique des internats d'excellence.

4.3.2 LES AIDES

Pour permettre à tous les élèves boursiers méritant d'atteindre leur réussite, il faut rétablir une égalité des moyens. Il existe déjà de nombreuses aides pour les élèves de condition moyenne à défavorisée. Le premier objectif, c'est de parvenir à informer tous les élèves, afin que ceux qui sont éligibles à des aides en soient conscients et qu'on puisse les aider dans leurs démarches. Nous pouvons par ailleurs nous inspirer de pratiques existantes pour être encore plus innovants dans nos aides. Il nous faut accentuer la politique d'aides sociales initiée depuis 2007 et développer des actions incitatives afin que les familles et les étudiants qui en relèvent demandent plus systématiquement à bénéficier d'une bourse.

Propositions :

- **Permettre aux élèves qui sont éligibles à une bourse du supérieur de mieux connaître et faire valoir leurs droits :**
 - **Systématiser l'information** sur le droit à une bourse du supérieur.
 - Impulser une utilisation plus intensive d'**Admission Post-Bac** et du **simulateur** sur le serveur du CNOUS (qui calcule les droits aux aides).

- Alerter directement via la procédure Admission Post-Bac les bacheliers mention très bien sur les conditions d'attribution de la bourse au mérite.
- Systématiser, dans toutes les CPGE, le repérage à la rentrée des élèves éligibles à une bourse qui n'y auraient pas postulé. Transmettre systématiquement un dossier de bourse aux CROUS si les étudiants ne l'ont pas encore fait.
- **Changer le nom de la « bourse à taux zéro »** pour le rendre plus éloquent («Bourse échelon zéro » par exemple) et signaler très clairement les avantages de cette bourse sur Admission Post Bac (en invitant les étudiants à cocher une case après lecture) et faire une information plus large sur les critères d'éligibilité.
- Proposer des **prêts à taux zéro**, avec un accompagnement personnalisé pour le calcul et l'échelonnement des remboursements.
- Autres innovations :
 - Instaurer un paiement des frais de scolarité après les études supérieures (proposition de la Conférence des grandes écoles).
 - Organiser la gratuité pour les boursiers des déplacements (avec une limite) et de l'hébergement pendant les épreuves des concours.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Ministre

Paris, le

24 JAN. 2011

Madame la Présidente,

L'enseignement supérieur reste synonyme d'espoir d'ascension sociale. Les étudiants comme leurs parents estiment très majoritairement qu'un diplôme du supérieur peut permettre d'obtenir un niveau de vie meilleur à celui de la génération précédente.

Toutefois des inégalités persistent et bloquent ce processus. La proportion d'enfants d'employés et de catégories intermédiaires a baissé de 3,2 pts en 10 ans dans l'enseignement supérieur (25,1% en 2010 puis 28,3% en 2001) alors que cette catégorie s'est renforcée dans la population générale (29,6% en 2009 contre 28,7% en 2003). Les enfants de cadres supérieurs et professions libérales sont près de 30,5% soit plus de 3 fois plus nombreux que dans la population générale (8,8% en 2009). Cette surreprésentation est vraie dans toutes les filières mais culmine dans les classes préparatoires (50,9%).

En définitive, trois barrières semblent freiner l'ascension sociale offerte par l'enseignement supérieur :

- a) Les questions liées à l'orientation et la diffusion de l'information en amont.
- b) Les problèmes afférents à l'organisation de la formation et notamment le dualisme universités – classes préparatoires et écoles.
- c) Les problématiques concernant le contenu des enseignements.

Il me semble essentiel que vous puissiez établir un tableau de telles inégalités en identifiant leurs causes. Vous voudrez bien formuler ensuite des pistes de solutions pour chacun des obstacles que vous aurez identifiés. Il m'apparaît très fructueux d'évaluer un certain nombre de propositions récentes telles que :

- a) Aller plus loin dans l'orientation active grâce à une meilleure visibilité des établissements du supérieur dès la classe de première ;
- b) Fixer des objectifs quantitatifs aux établissements pour les alternants et en matière d'insertion professionnelle ;

Madame Salima SAA
Présidente de l'Agence pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances (ACSÉ)
35, rue Saint-Dominique
75007 Paris

21 rue Descartes – 75231 Paris cedex 05